



La politique départementale des Espaces Naturels Sensibles

Bilan annuel 2018



Avancer, c'est notre nature



L'année 2018 en quelques chiffres...

Concertation

- **86** personnes ou structures rencontrées pour la mise en œuvre des actions
- **8** nouvelles conventions avec des propriétaires ou ayant-droit (78 au total)

Connaissance

- **23** études ou inventaires naturalistes conduits
- Plus de **2500** données espèces inventoriées en 2018

Accueil / Sensibilisation du public

- **386** animations scolaires et **155** animations grand public organisées
- **8950** scolaires et **2200** "grand public" ont participé à ces animations
- **147000** personnes comptabilisées en visites libres

Gestion et entretien des sites

- **24** sites ENS ont fait l'objet de travaux
- **63** chantiers réalisés dont **45** réalisés avec des associations d'insertion
- **720** journées de personnes en insertion

Budget

- **602 000 €** de dépenses (ENS et mesures compensatoires)
- **389 000 €** de recettes de la taxe d'aménagement



I - Les sites Espaces Naturels Sensibles de l'Orne p. **2-9**

- Les sites ENS définis comme prioritaires
- Les sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels Normandie-Ouest (CENNO) avec l'aide du Département
- Les sites d'intérêt local
- Les sites prévus en extension d'ENS actuels (3 sites)
- Les sites (terrains) mesures compensatoires
- La typologie des espaces naturels sensibles
- Le patrimoine naturel remarquable des ENS de l'Orne
- La carte de localisation des sites

II - Les moyens financiers et humains p. **10-13**

1 - Rappel

2 - Bilan budgétaire 2018

2.1 - ENS → recettes / dépenses

2.2 - Mesures compensatoires

3 - Moyens humains

III - Le bilan des actions 2018 p. **14-33**

1 - La mise en place des nouveaux périmètres ENS

2 - Les acquisitions

3 - Les conventions

4 - Les bases de données / SIG

5 - Les études

6 - La gestion et l'aménagement des sites

6.1 - Montage de projets

6.2 - Actions dans les ENS gérés par le Département

6.3 - Actions dans les ENS gérés par le Conservatoire des espaces naturels Normandie-Ouest (CENNO)

7 - Les aides aux porteurs de projets dans les ENS

8 - Les Espaces Naturels Sensibles et la directive européenne « habitats » Natura 2000

Mise en œuvre des procédures Natura 2000 sur les ENS

Contrats Natura 2000

9 - L'accueil et la sensibilisation du public

9.1 - Accueil du public

9.2 - Publications / Expositions

10 - La communication

I - Les sites Espaces Naturels Sensibles de l'Orne

La politique en faveur des **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** a été définie par la loi du 18 juillet 1985, révisée par la loi du 2 février 1995. Elle donne aux Départements la compétence et les moyens juridiques et financiers de mettre en œuvre une politique cohérente de préservation des sites, paysages et milieux naturels remarquables.

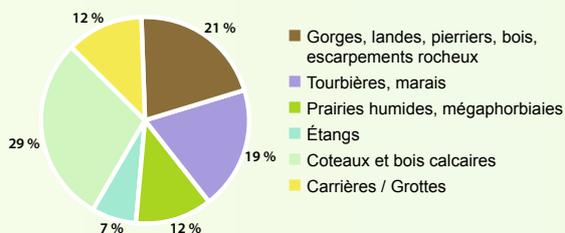
La politique en faveur de ces espaces vise à protéger et gérer de manière concertée un patrimoine biologique, géologique et paysager. Mais à la différence d'autres outils de protection de l'espace, le dispositif ENS doit permettre l'accès au public, par un programme d'aménagement et d'animations adapté, qui ne porte pas préjudice au milieu.

Aujourd'hui, 40 sites, choisis en raison de leur intérêt écologique et paysager majeur, ont reçu le label ENS dans le département, soit plus de 2 000 hectares classés.

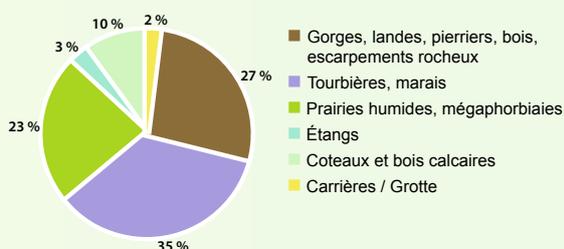
La plupart des sites sont gérés par le Conseil départemental en partenariat avec les collectivités, les agriculteurs, les associations ou les propriétaires privés dans le cadre de conventions. D'autres font l'objet d'une gestion par le conservatoire des espaces naturels Normandie-Ouest ou les collectivités, avec l'aide du Département.

Typologie des Espaces Naturels Sensibles

Pourcentage du nombre d'ENS par type de milieu



Pourcentage de la surface des ENS par type de milieu



Les sites ENS définis comme prioritaires

Nom du site	Communes	Type de milieu	Statuts	Superficie totale du site (~)	Année d'inscription ENS	Date de validation périmètre (ZP : Zone de préemption)	Surfaces acquises à l'aide de la TDENS	Plan de gestion (gestionnaire)	Ouverture au public
MARAIS DU GRAND-HAZÉ	BELLOU-EN-HOULME, BRIOUZE	Marais tourbeux, prairies, mégaphorbiaie, landes humides	ZNIEFF I et II, Arrêté Biotope, Natura 2000	229 ha	1992	1992 (ZP)	29 ha 74 a	oui, 2011-2016	oui
PRAIRIES DE CAMPIGNY	CANAPVILLE	Prairies humides, mégaphorbiaie	ZNIEFF I et II, Natura 2000, Arrêté Biotope	8 ha 90 a	1992	1992 (ZP)	7 ha 7 a	oui, 2018-2027	visites guidées uniquement
VAUDOBIN	BAILLEUL, GUÉPREI	Gorges, landes, escarpements rocheux, pierriers, mégaphorbiaie, boisements, landes	ZNIEFF I, site inscrit	15 ha	1992	1992 (ZP)	4 ha 67 a	oui, 2017-2027	oui
GORGES DE VILLIERS	LA FERTÉ-MACÉ, ST-OUEN-LE-BRISOUULT, ST-PATRICE-DU-DÉSERT	Gorges, landes, pierriers, bois, escarpements rocheux, mégaphorbiaie	ZNIEFF II	23 ha 61 a	1992	1995 (ZP)	14 ha 97 a	oui, 2009-2016	oui
TOURBIÈRE DES PETITS RIAUX	LA LANDE-DE-GOULT	Tourbière acide de pente, lande	ZNIEFF I et II, Natura 2000	2 ha 71 a	1992	1992	2 ha 71 a	oui, 2017-2027	oui
COTEAU DU GLAND	TICHEVILLE	Coteau calcaire sec, pelouse xérophile	ZNIEFF I et II, Natura 2000	10 ha 60 a	1992	1992 (ZP)		document d'objectifs Natura 2000	ouverture ponctuelle
COTEAU DE LA BUTTE	GOUFFERN-EN-AUGE	Coteau calcaire, prairie mésophile, tourbière, fruticée, boisement	ZNIEFF I et II, Natura 2000, Arrêté Bitotope	10 ha 48 a	1992	1992 (ZP)	10 ha 48 a	oui, 2010-2017 (+ docob natura 2000)	oui
LA ROCHE D'OËTRE ET LES GORGES DE LA ROUVRE	ATHIS-VAL-DE-ROUVRE, ST-PHILBERT-SUR-ORNE	Vallée encaissée, escarpements rocheux	ZNIEFF I et II, Site classé, Arrêté Biotope,	126 ha	1996	1997 (ZP)	14 ha 5 a (+ 20 ha 95 a communes, CDC)	oui, 2010-2017 (+ docob natura 2000)	oui
GROTTE DE LA MANSONNIÈRE	RÉMALARD-EN-PERCHE	Ancienne carrière de craie et cavités naturelles	ZNIEFF I, Natura 2000	12 ha 86 a	2000	2002 (ZP)		document d'objectifs Natura 2000 (PNR du Perche)	visites guidées uniquement
CAMP DE BIERRE	MERRI	Camp protohistorique, pierriers, escarpements rocheux, bois, prairies humides	Site classé	12 ha	2000	2000	66 a (propriété CD 5 ha 68 a)		oui
ÉTANG DU PERRON	SAINT-GERVAIS-DU-PERRON	Étang, prairies mésophile et hygrophiles, bois	Aucun	3 ha 8 a (société ALIS)	2003	2003		oui, 2018-2028	oui
MÉANDRES DE L'ORNE	ÉCOUCHÉ-LES-VALLÉES, GIEL COURTEILLES, PUTANGES-LE-LAC, MONTS-SUR-ORNE	Gorges et vallées, prairies humides, escarpements rocheux, mégaphorbiaie, boisements, prairies	ZNIEFF I et II, Natura 2000	288 ha	2008	2010	56 a	"Etude CPIE 2004 DOCOB en cours"	oui

Les sites ENS définis comme prioritaires

Nom du site	Communes	Type de milieu	Statuts	Superficie totale du site (°)	Année d'inscription ENS	Date de validation périmètre (ZP : Zone de préemption)	Surfaces acquises à l'aide de la TDENS	Plan de gestion (gestionnaire)	Ouverture au public
LA FOSSE ARTHOUR	DOMFRONT-EN-POIRAIE, LONLAY-L'ABBAYE	Escarpements rocheux , landes, pierriers, bois	ZNIEFF I et II, Natura 2000	70 ha	2008	2012		Docob Natura 2000 (PNR Normandie Maine)	oui
LA BUTTE CHAUMONT	CUISSAI, LIVAIE, ST-DENIS-S.-SARTHON, ST-NICOLAS-DES-BOIS	Pierriers	ZNIEFF I et II	14 ha	2008				non
CÔTEAUX HISTORIQUES DE LA BATAILLE DE NORMANDIE	COUDEHARD, MONTORMEL, GOUFFERN-EN-AUGE	Coteaux calcaires , zones buissonnantes, boisements	ZNIEFF I, OGS, site classé	97 ha	2008	2012	8 ha 65 a		oui
LANDES DU TERTRE BIZET ET DE LA TABLÈRE	LONLAY-L'ABBAYE	Landes , tourbière, carrière	ZNIEFF I et II, Natura 2000	135 ha	2008	2013	2 ha 53 a	Docob Natura 2000 (PNR Normandie Maine)	visites guidées uniquement
PRAIRIE TOURBEUSE DU BEL ÉRABLE	MOULINS-LA-MARCHE	Tourbière , prairie hygrophile, landes, saulaie	ZNIEFF I et II, Natura 2000	8 ha	2008	2014			non
VALLÉE DE LA SARTHE	BARVILLE, HAUTERIVE, HÉLOUP, LE MÊLE-S.-SARTHE, LE MÊNIL-BROÛT, MIEUXCÉ, ST-CÉNERI-LE-GÉREI, ST-JULIEN-S.-SARTHE, ST-LÉGER-S.-SARTHE, LES VENTES-DE-BOURSE	Prairies humides , mégaphorbiaies, prairies tourbeuses, prairies mésophiles	ZNIEFF I et II, Natura 2000	140 ha	2008			Docob Natura 2000 (PNR Normandie Maine)	non
PERTES ET RÉSURGENCE DE LA GUIEL	LA FERTÉ-EN-OUCHÉ, LE SAP-ANDRÉ, LA TRINITÉ-DES-LAITIERS,	Prairies humides et tourbeuses	ZNIEFF I et II, Natura 2000, APPB vallée de la Guiel	57 ha	2008	2014		Docob Natura 2000 (2009) (CD de l'Eure)	Visites guidées uniquement
ÉTANG DES PERSONNES	LE MAGE, LONGNY-LES-VILLAGES	Étang , prairies humides, boisements	ZNIEFF I et II, Natura 2000	74 ha	2008			Docob Natura 2000 (2003) (PNR du Perche)	non
SAINTE-EUGÉNIE	GOUFFERN-EN-AUGE	Bois calcicoles , prairies humides, prairie mésophiles et sèches	ZNIEFF II	25 ha	2008	2009		oui, (2011-2015)	oui
RUISSEAU DE CHAUDE FONTAINE	CISAI-SAINTE-AUBIN, ÉCHAUFFOUR, SAINT-ÉVROULT-N.-DAME-DU-BOIS, TOUQUETTES, LA TRINITÉ-DES-LAITIERS	Bois hygrophiles et tourbeux	ZNIEFF I et II	115ha	2008				non
CARRIÈRE DE VILLEDIEU-LES-BAILLEUL	VILLEDIEU-LES-BAILLEUL	Carrière	ZNIEFF I	13 ha	2008				non
ÉTANG DE LA LANDE-FORÊT	LE GRAIS	Étang , tourbière, bois tourbeux	ZNIEFF II	13 ha	2008			oui, (2018-2022)	Visites guidées uniquement
SUPERFICIE TOTALE				1 503 ha			128 ha 81 a		

Les sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels Normandie-Ouest (CENNO) avec l'aide du Département

Nom du site	Communes	Type de milieux	Statuts	Superficie totale du site (-)	Année d'inscription ENS	Date de validation périmètre (ZP : Zone de préemption)	Surfaces acquises à l'aide de la TDENS	Plan de gestion (gestionnaire)	Ouverture au public
TOURBIÈRE DE COMMEAUCHE	FEINGS	Tourbière, prairie hygrophile, landes, saulaie	ZNIEFF I et II, Natura 2000, Site classé, ZICO, ZPS	3 ha 70 a (CEN en partie)	2003	2003		oui (CEN) 2002-2006 + docob natura 2000 en 2007	oui
COTEAU DES CHAMPS GENÈTS	AUBRY-LE-PANTHOU	Coteau calcaire sec, pelouse xérophile, zones buissannantes, boisement	ZNIEFF I et II, Natura 2000, Arrêté Biotope	28 ha 72 a (CEN + CD)	2003	2003	5 ha 08 a	oui (CEN), actualisation 2008	oui
COTEAU DE LA BANDONNIÈRE	LONGNY-LES-VILLAGES	Coteau calcaire sec, fruticée, ripisylve	ZNIEFF I et II, Natura 2000, ZPS	4 ha 89 a	2003	2003	4 ha 89 a	oui (CEN), 2010-2017	oui
COTEAU DES BUTTES ET DE LA PETITE GARENNE	SAINT-GERVAIS-LES-SABLONS	Coteau calcaire sec, pelouse méso-xérophile	ZNIEFF I et II, Natura 2000	9 ha 89 a	2003	2003		oui (CEN), 2011-2016	visites guidées uniquement
COTEAU DU MONT CHAUVEL	ST-GERMAIN-DE-CLAIREFEUILLE	Coteau calcaire sec, pelouse calcicole mésophile prairies humides	ZNIEFF I	8 ha 97 a	2003	2003		oui (CEN), 2016-2026	visites guidées uniquement
COTEAU DE LA COUR CUCU	CANAPVILLE	Coteau calcaire sec	ZNIEFF I et II, Natura 2000	1 ha 67 a (CEN)	2003	2003		oui (CEN), 2009-2013	visites guidées uniquement
CARRIÈRE DES MONTS	MONT-SUR-ORNE	Ancienne carrière de calcaire	ZNIEFF I	2 ha 19 a (Commune de Sentilly)	2003	2003	1 ha 29 a	oui (CEN), 1998	visites guidées uniquement
CARRIÈRE DE LA TOURELLE	GOUFFERN-EN-AUGE	Ancienne carrière de grès, plan d'eau, saulaie, affleurements, calcaires	ZNIEFF I	1 ha 60 a	1992			oui 2018-2022	visites guidées uniquement
SUPERFICIE TOTALE				61 ha 63 a			11 ha 26 a		



▲ Coteau des Champs Genêts © J.-E. Rubio

Les sites d'intérêt local

- Les sites d'intérêt local sur lesquels le Conseil départemental vient en accompagnement des projets de communes, des EPCI ou des associations (8 sites)

Nom du site	Communes	Type de milieu	Statuts	Superficie totale du site (~)	Année d'inscription ENS	Date de validation périmètre (ZP : Zone de préemption)	Surfaces acquises à l'aide de la TDENS	Plan de gestion (gestionnaire)	Ouverture du public
NOTRE DAME DES ROCHES	LE CHATELLIER, BANVOU	Escarpements rocheux, landes, mégaphorbiaie, boisements	ZNIEFF II	20 ha	2008	2013			en partie seulement
LANDES ROCHEUSES ET CARRIÈRE DU VIEUX SAINT-PIERRE	ST-PIERRE-D'ENTREMONT	Escarpements rocheux, landes	ZNIEFF I et II, APPB vallée du Noireau	25 ha 70 a	2008				oui
VALLÉE DU RUISSEAU DE CULOISEAU	LE MAGE, MOUTIERS-AU-PERCHE	Tourbière, marais, prairie hygrophile,	ZNIEFF I et II, Natura 2000, APPB bassin de la Corbionne	150 ha	2008			Docob Natura 2000 (2003) (PNR du Perche)	non
VALLÉE ET MARAIS DE BRETONCELLES	BRETONCELLES	Tourbière, marais, prairie hygrophile	ZNIEFF I et II, APPB bassin de la Corbionne	37 ha	2008	2009 (ZP)*	8 ha	oui (Commune de Bretoncelles) 2012-2016	oui
ÉTANG DE TESSÉ-FROULAY	TESSE-FROULAY	Étang et prairies	ZNIEFF I	6 ha	2008				non
PELOUSES ET BOIS DE LA SERRE	BRULLEMAIL	Coteau calcaire	ZNIEFF I et II	13 ha	2008				non
VALLÉE DE L'ORNE ET MARAIS DE GROGNY	ARGENTAN AUNOU-LE-FAUCON, JUVIGNY-SUR-ORNE, SAI, SARCEAUX	Prairies humides, mégaphorbiaie, prairies tourbeuses, prairies mésophile	ZNIEFF I et II, Natura 2000	259 ha	2008			Docob Natura 2000 (CPIE des collines normandes)	oui
LA FUIE DES VIGNES	ALENÇON	Prairies humides et tourbeuse	ZNIEFF I et II, Natura 2000	42 ha 56 a	2008	2010 (ZP)*	6 ha	oui (Commune d'Alençon) 2013-2017	oui
SUPERFICIE TOTALE				553 ha 26 a			14 ha		

* Droit de préemption délégué à la commune.

Sites prévus en extension d'ENS actuels (3 sites)

Nom du site	Communes	Type de milieu	Statuts	Superficie totale du site (~)	Année d'inscription ENS	Surfaces acquises à l'aide de la TDENS	Plan de gestion (gestionnaire)	Ouverture du public
HÊTRAIE ET PELOUSES DES DOUETS	CANAPVILLE	Coteau calcaire	ZNIEFF I et II, Natura 2000	3 ha	2008		Docob Natura 2000 (2002) (CRPF - CEN)	
COTEAU DU GLATINET	CANAPVILLE	Coteau calcaire	ZNIEFF I et II, Natura 2000	4 ha	2008		Docob Natura 2000 (2002) (CRPF - CEN)	
CARRIÈRES DES MONTS ET DES SABLONNETTES	MONTS-SUR-ORNE	Carrière	ZNIEFF I	3 ha 50 a	2008			
SUPERFICIE TOTALE				10 ha 50 a				

Sites (terrains) mesures compensatoires

Nom du site	Communes	Superficie	Financeur	Cadre de la mesure compensatoire	Année de la rétrocession ou d'acquisition
PRAIRIES DE BEZION	FONTENAI-SUR-ORNE	10 ha 63 a	ALICORNE	A88	2011
MARAI DE GROGNY (LE CORNET)	SARCEAUX	12 ha 53 a	ALIS/ALICORNE	A28/A88	2011
MARAI DE GROGNY (PARCELLE D5)	SARCEAUX	1 ha 32 a	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE	D 924	2013
PRAIRIES DES AULNAYS	MIEUXCÉ	5 ha 74 a	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE	D 924	2013
VALLÉE DE LA SARTHE (10 ILÔTS)	BURÉ, COULONGES-SUR-SARTHE, HELOUP, LE MENIL-BROÛT, LE MÉLE-SUR-SARTHE, LES VENTES-DE-BOURSE, MIEUXCÉ, SAINT-LÉGER-SUR-SARTHE, VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE	150 ha 78 a	ÉTAT CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE	RN 12	2014
SUPERFICIE TOTALE		181 ha			



▲ Marais du Grand Hazé © D. Commenchal

Le patrimoine naturel remarquable des ENS de l'Orne



▲ Landes sèches

Les sites ENS sont constitués d'une mosaïque d'habitats naturels dont certains sont remarquables et classés d'intérêt européen. En particulier :

- les landes qui représentent une surface totale de près de 55 ha,
- les milieux tourbeux (tourbière/bois tourbeux...) d'une surface d'environ 60 ha,
- les pelouses calcaires d'une surface d'environ 40 ha.



▲ Pelouses calcaires

Ces milieux abritent une flore et une faune rares et menacées.

Flore

- 10 espèces protégées au niveau national dont deux d'intérêt européen (Fluteau nageant, Trichomanes remarquable),
- 43 espèces protégées au niveau régional,
- 5 espèces floristiques dont l'unique station régionale est au sein d'un ENS de l'Orne : Scirpe comprimé, Orchis punaise, Orchis militaire, Gratiolle officinale, Limmanthème faux nénuphar.

Faune

- 11 espèces d'oiseaux sont d'intérêt européen (annexe 1 de la directive oiseaux) : Pie grièche écorcheur, Courlis cendré, Engoulevent d'Europe...,
- 22 espèces animales d'intérêt européen (annexe 2 de la directive habitat) : Ioutre, Damier de la Succise, Triton crêté, Écrevisse à pieds blancs...



▲ fritillaire pintade



▲ Busard Saint Martin © J. Rivière



▲ Lucane cerf-volant



▲ Grand murin



▲ Orchis punaise © CENBN

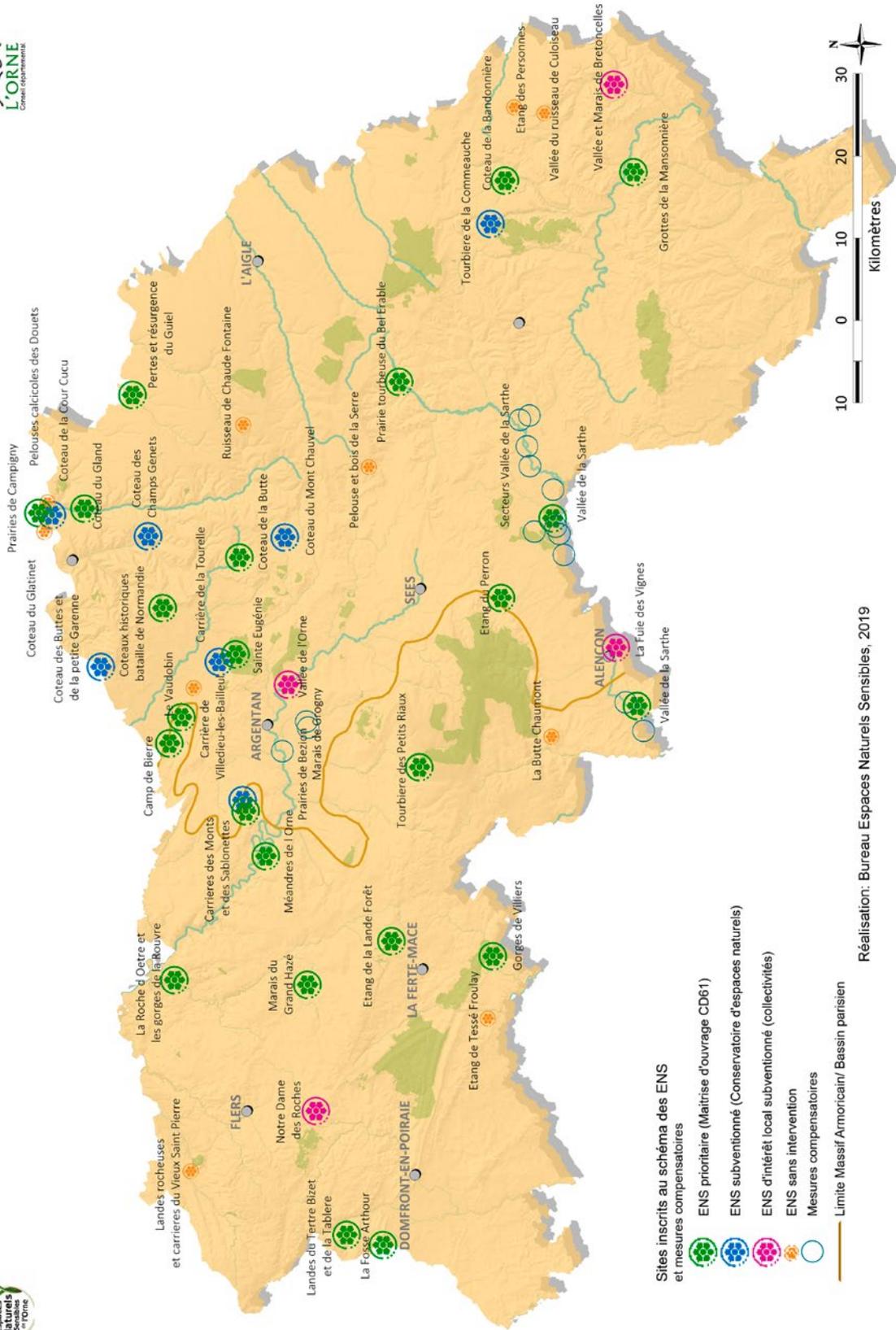


▲ Drosera intermédia © M. Ameline



▲ Triton crêté (couple) © J. Rivière

Carte de localisation des sites



II - Les moyens financiers et humains

1 - Rappel

Les actions relatives à la politique départementale des ENS sont conduites grâce au produit d'une taxe établie sur les permis de construire.

Dans l'Orne, la TDENS (taxe départementale des espaces naturels sensibles) a été instituée en 1991 et son taux fixé à 0,3 % (le taux maximum était de 2 %) et au 1^{er} janvier 2009, celui-ci a été porté à 0,6 %.

En 2011, suite à la réforme de la fiscalité de l'aménagement, de la TDENS et la TDCAUE, le nouveau dispositif repose sur une taxe unique d'aménagement, TA, qui se substitue à la TLE (taxe locale d'équipement), la TDENS et la TCAUE (conseil en architecture, urbanisme et environnement).

Ainsi, lors de sa réunion du 30 septembre 2011, l'Assemblée départementale a fixé le taux de la TA pour les ENS et le CAUE à 1 % et établi la répartition du taux pour le financement des espaces naturels sensibles (TA/ENS) à 0,60 %.

Ce nouveau dispositif est en vigueur depuis mars 2012.

Par ailleurs, le Conseil départemental gère pour le compte de l'État et des sociétés autoroutières, au titre des mesures compensatoires, des espaces naturels qui lui ont été rétrocédés. Il perçoit dans ce cadre les crédits correspondants aux dépenses afférentes à ces opérations.

2 - Bilan budgétaire 2018

2.1 - ENS

Recettes

Le montant global des recettes perçues en 2018 s'élève à **415 163 €**.

- **Recette TA/ENS 2018 : 389 407 €**

En 2018, les recettes de la TD/ENS et de la TA/ENS se sont élevées à 389 407 € (321 763 € en 2017), soit une augmentation de 21 % par rapport à 2017.

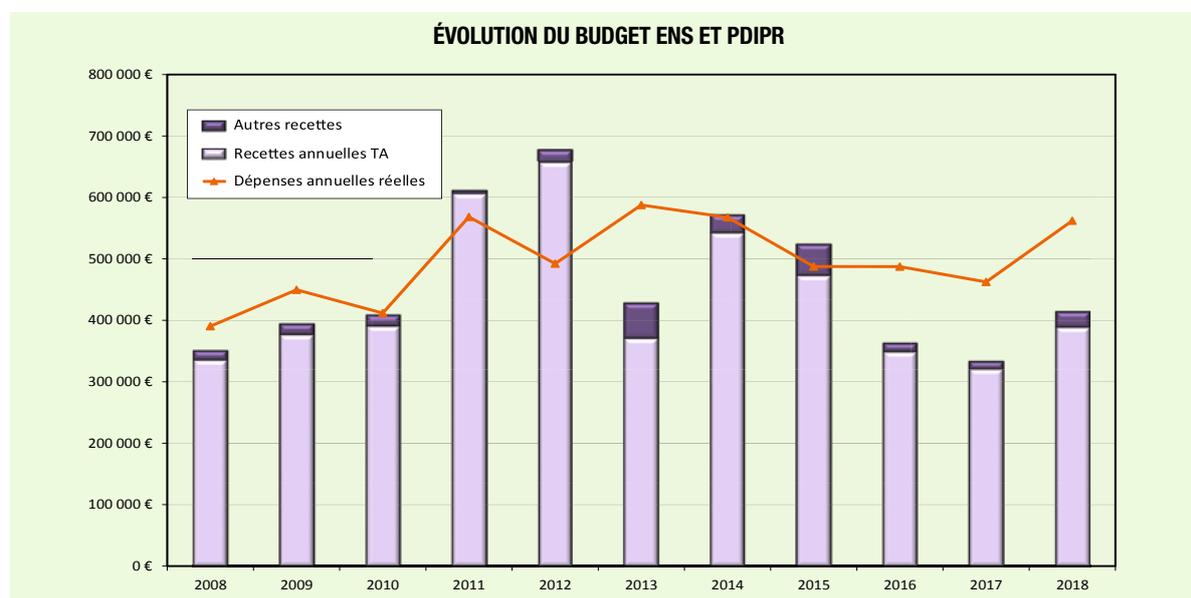
- **Autres recettes liées aux ENS : 25 756 €**

La politique des ENS génère d'autres recettes composées de subventions de l'Europe, de l'État ou des agences de l'eau, sollicitées pour des opérations éligibles telles que la gestion des zones humides ou des sites Natura 2000.

Des recettes sont également issues des animations scolaires et grand public en partie payante réalisées sur les ENS

En 2018, ces recettes s'élèvent à 25 756 €.

Évolution des recettes de la TA/ENS et des autres recettes.



- Réserve TA/ENS utilisée en 2018 : 38 718 €

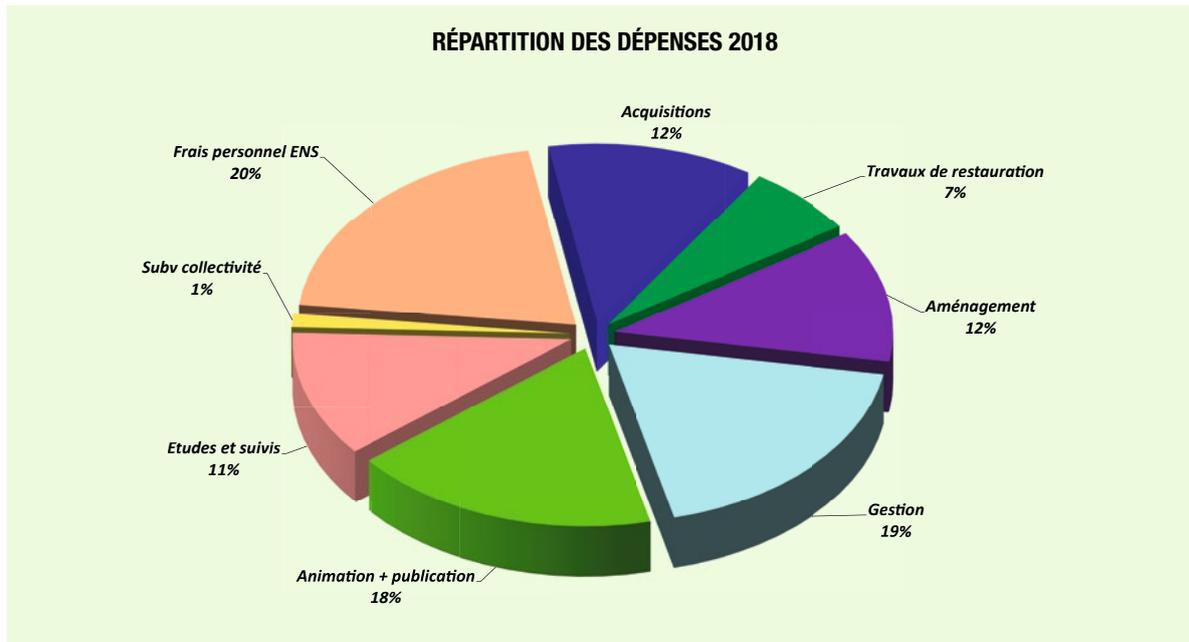
La TA/ENS est une recette affectée à la politique des ENS. Par conséquent, les crédits non utilisés une année (n) doivent être reportés sur les années suivantes (n+1, n+2). Les reports de la TA/ENS des années précédentes s'élevaient en début d'exercice 2018 à **38 718 €**.

Pour le budget 2018, l'ensemble de la réserve a été prélevé.

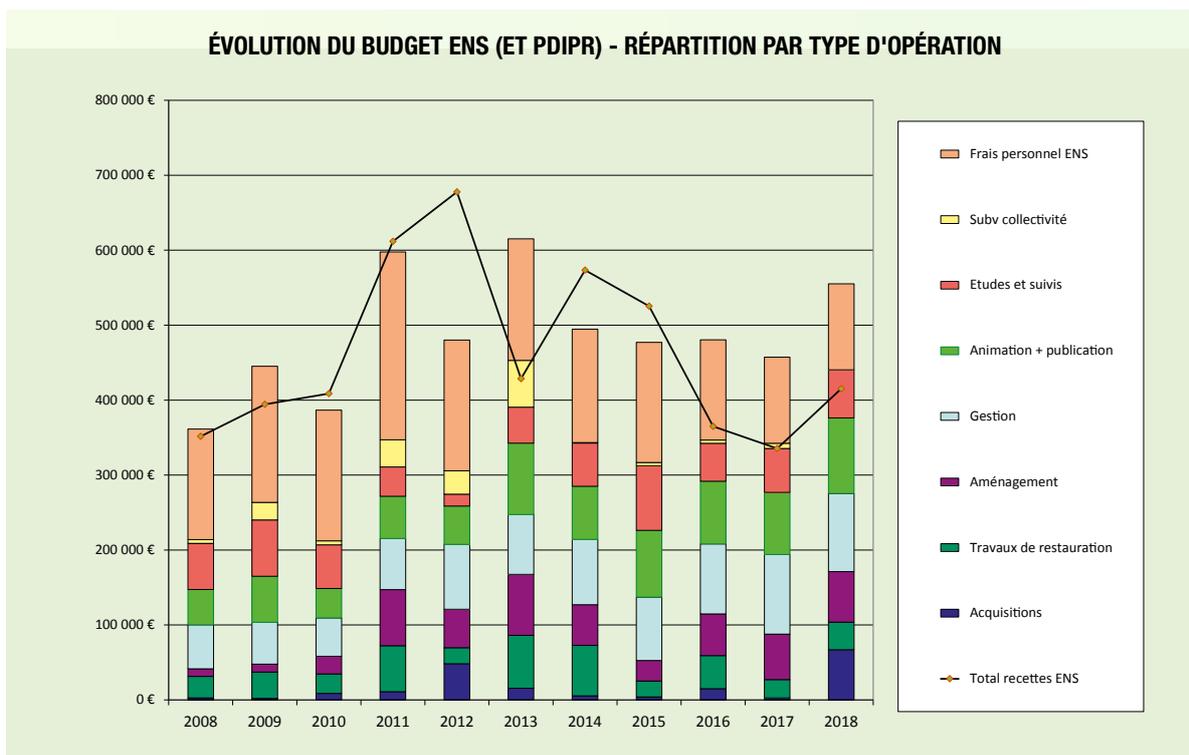
Dépenses

Le montant global des dépenses réalisées en 2018 s'élève à **562 091 €** (462 459 € en 2017), dont **447 401 €** pour les opérations menées sur les sites et **114 690 €** de frais de personnel.

- Répartition des dépenses totales ENS en 2018



- Évolution des dépenses ENS



Les dépenses totales ont augmenté de 21,5 % par rapport à 2017.

➔ 2.2 - Mesures compensatoires

A28 / A88

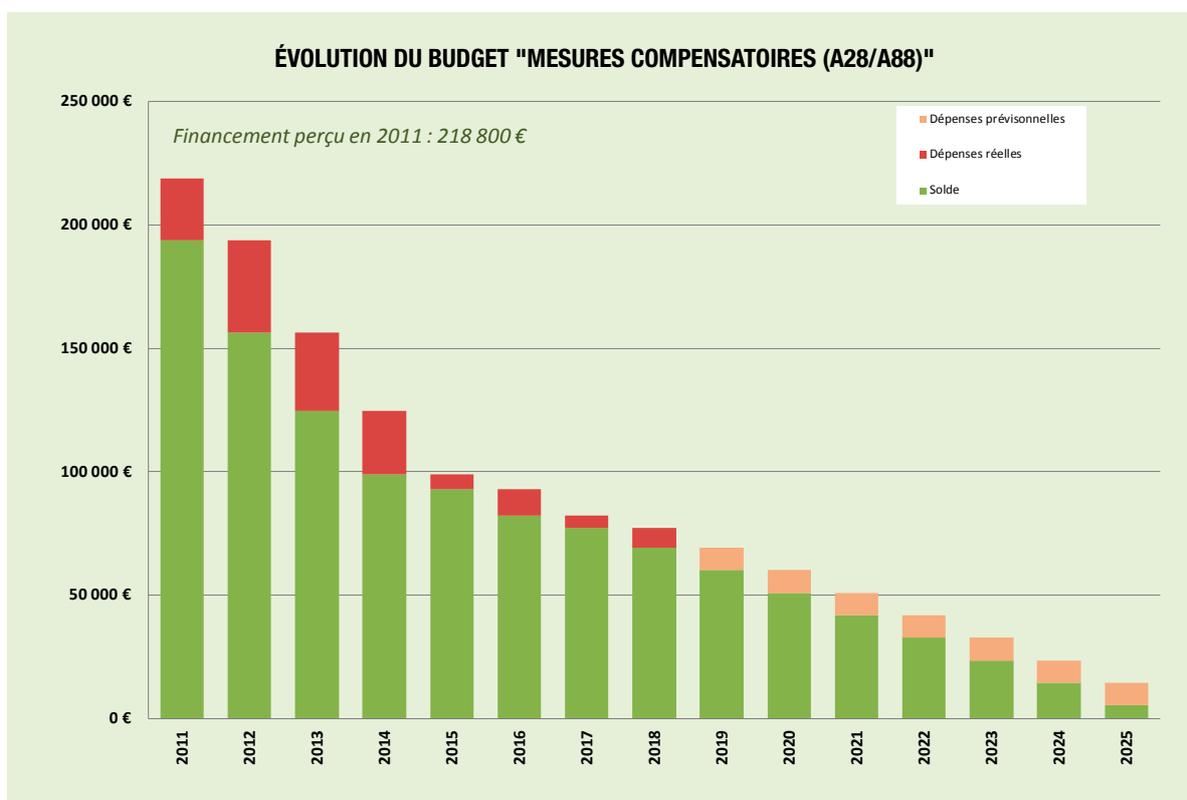
Recettes

Le Conseil départemental a perçu en 2011, 218 800 € de recettes versées par les sociétés autoroutières Alicorne et Alis au titre des mesures compensatoires pour la mise en œuvre d'opérations sur une durée de 15 ans.

Par ailleurs, le Conseil départemental perçoit les fermages des agriculteurs exploitant ces parcelles. En 2018, ces recettes s'élevaient à 432 €.

Dépenses

En 2018, le montant des dépenses s'élève à 8 076 € (4 927 € en 2017), dont 3 076 € pour les opérations menées sur les sites et 5 000 € de gestion administrative et de maîtrise d'œuvre (frais de personnel).



RN 12

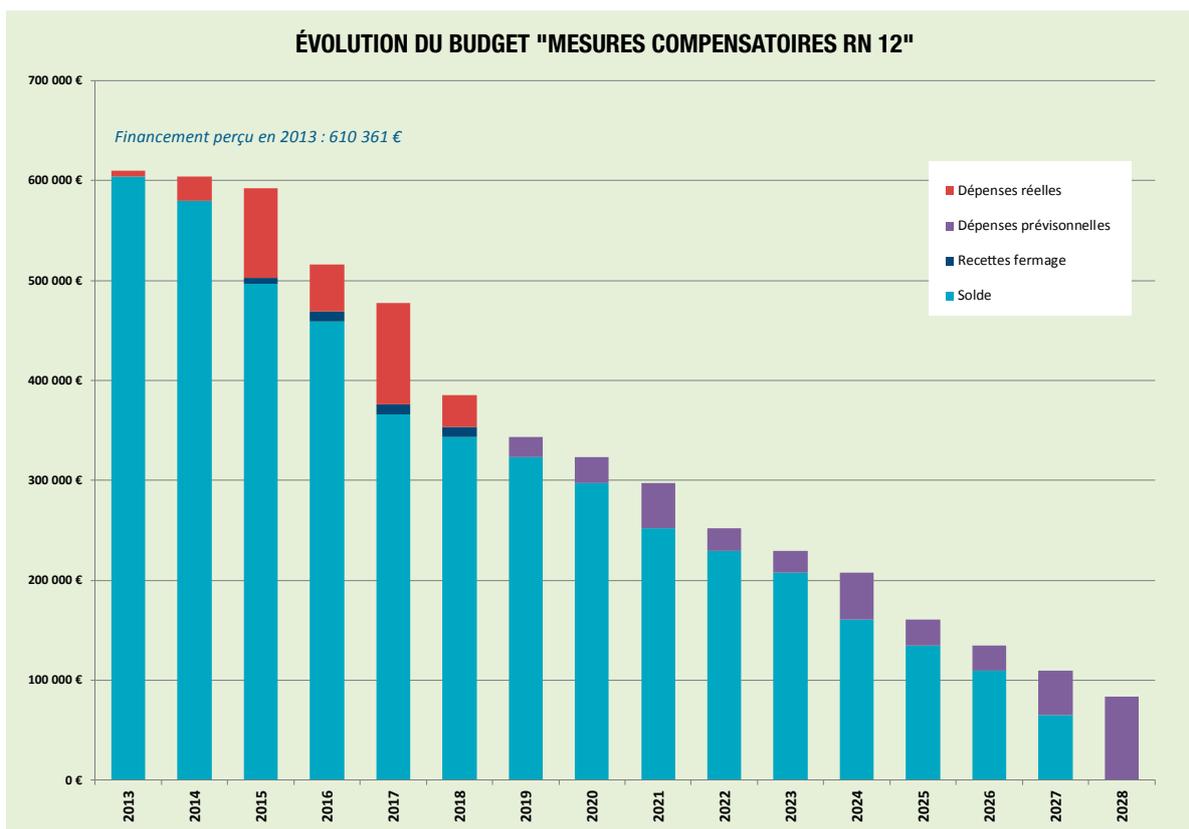
Recettes

Le Conseil départemental a perçu, en 2013, **610 361 €** de recettes versées par l'État (DREAL) pour la gestion sur une durée de 15 ans des terrains acquis au titre des mesures compensatoires RN 12.

Par ailleurs, le Conseil départemental perçoit les fermages des agriculteurs exploitant ces parcelles. En 2018, ces recettes s'élevaient à 9 411 €.

Dépenses

En 2018, le montant des dépenses s'élève à **32 092 €** (101 856 € en 2017), dont 10 352 € pour les opérations menées sur les sites et 21 740 € de gestion administrative et de maîtrise d'œuvre (frais de personnel).



3 - Les moyens humains

Le bureau espaces naturels sensibles, en charge de la politique des ENS, est rattaché à la Direction du développement durable des territoires du pôle attractivité. En 2012, un poste de technicien a été créé pour la mise en œuvre des opérations liées aux mesures compensatoires réalisées pour le compte de l'État et des sociétés autoroutières et financées par ces organismes.

En 2018, le bureau compte 5 personnes : il est composé d'un chef de bureau, de deux techniciens, d'une gestionnaire administrative et d'une secrétaire.

En 2018, les moyens humains mis à disposition de la politique ENS et des mesures compensatoires correspondent à 4 ETP.

III - Le bilan des actions 2018

1 - La mise en place des nouveaux périmètres ENS



- *La concertation*

Afin d'établir les périmètres définitifs des sites classés en ENS, en concertation avec les élus et les propriétaires, des réunions de travail et des visites de terrains sont organisées. En 2018, la concertation s'est poursuivie pour le projet d'extension du périmètre des Prairies de Campigny.

- *État d'avancement fin 2018*

Actuellement, 29 sites disposent d'un périmètre d'intervention validé sur les 40 sites inscrits au programme départemental. D'autres périmètres sont en cours d'analyse.

2 - Les acquisitions



Le Département réalise des acquisitions au titre des ENS depuis 1992 essentiellement dans le cadre de négociations amiables.

En 2018, aucune déclaration d'intention d'aliéner (DIA) n'a concerné le Département

Le Département a fait l'acquisition du Coteau de la Frénée pour une surface de 11 ha 77 a. Situé au nord de la commune déléguée d'Omméel, sur la ligne des coteaux du Pays d'Auge dominant la plaine de Trun - Chambois, il est inclus dans le site des coteaux historiques de la Bataille de Normandie inscrit dans le schéma des Espaces Naturels Sensibles adopté en 2008.

Il s'agit d'un élément important du paysage du site historique classé du « couloir de la mort », ce lieu de mémoire de la bataille de Normandie offre un panorama exceptionnel sur la vallée de la Dives. Il présente un grand intérêt écologique, lié à la présence d'une végétation de pelouse calcaire, adapté aux conditions extrêmes qu'offre le site : un sol pauvre et desséchant et abrite plusieurs espèces floristique et faunistique protégées dont certaines sont très rares.



▲ Coteau de la Frénée

Actuellement, la totalité des acquisitions foncières réalisées dans les ENS avec la TA/ENS, représente 140 ha.

Depuis 2000 une mission de veille foncière a été confiée par convention à la SAFER de Basse-Normandie sur l'ensemble des zones de préemption ENS. Un avenant annuel fixe le coût de la prestation. En 2018, il était de 2 700 €.

Zones de préemption :

En 2018, aucune zone de préemption n'a été créée. Le nombre de sites et la superficie totale soumise au droit de préemption restent inchangés : 10 zones - 513 ha.

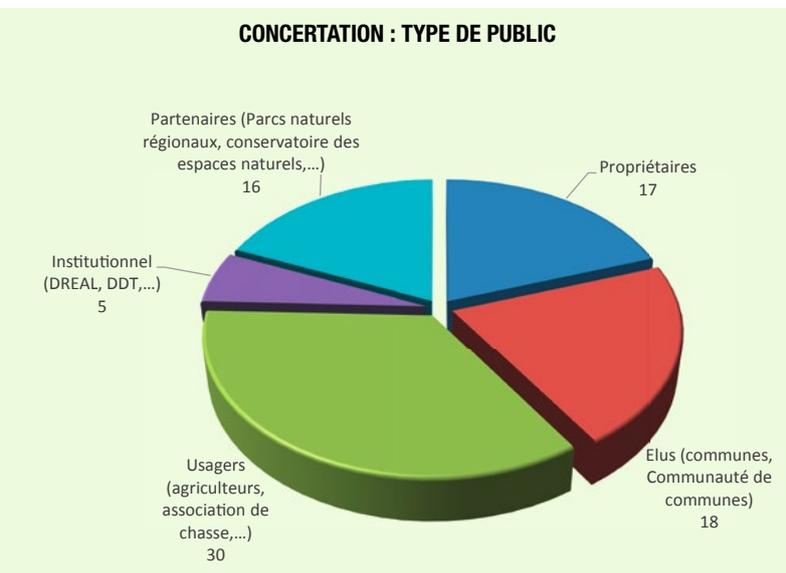
3 - Concertation / Conventions

86
structures
rencontrées
8
conventions
signées

La politique ENS reposant en grande partie sur le volontariat, un travail préalable de concertation avec les différents partenaires et acteurs des sites est nécessaire. En 2018, 86 personnes ou structures ont été rencontrées dans le cadre de la concertation pour la mise en œuvre des actions. Les publics rencontrés sont principalement les propriétaires, les usagers ainsi que les élus locaux.



▲ Concertation Carrière des Sablonnettes



Suite à ce travail de concertation, plusieurs types de convention sont ainsi établis par le Département pour la gestion des sites et leur ouverture au public. La gestion des mesures compensatoires nécessite également l'établissement de conventions.

Ainsi en 2018, 8 nouvelles conventions ou autorisation ont été établies, soit un total de 79 conventions en cours.

• Conventions avec des propriétaires privés (36 conventions)

- **conventions de passage** pour l'ouverture au public des sentiers de découverte sur des terrains privés ou communaux :
Au total 30 conventions de passage sont en cours sur différents sites
1 autorisation de passage ponctuelle a été établie pour la mise en place de visites guidées sur la Lande du tertre Bizet.

- conventions d'autorisation de travaux ou d'études :

Des conventions sont établies avec les propriétaires lorsque des études ou des chantiers de gestion écologique ou d'aménagement sont réalisés sur des terrains privés.

En 2018, 2 conventions ou autorisation ont été établies avec des propriétaires pour la réalisation de travaux ou d'étude sur les sites suivants : Landes du Tertre Bizet et les Gorges de Villiers

• Conventions avec des agriculteurs (22 conventions)

Au total, 22 conventions de gestion ou baux ruraux à caractère environnemental sont établies avec des agriculteurs ou la SAFER pour la gestion par fauche ou pâturage sur 8 sites (Coteau de la Butte, Roche d'Oètre, Camp de Bierre, Marais de Grogny, Prairies de Bezion, Méandres de l'Orne, Vallée de la Sarthe et le Coteau de la Frénée sur le site des Coteaux historiques de la Bataille de Normandie).

En 2018, 3 nouvelles conventions ont été signées.

• Conventions avec des collectivités (8 conventions)

7 conventions sont établies avec des communes et une communauté de communes pour la gestion des terrains dont ils sont propriétaires sur les sites ENS. 5 sites sont concernés : le Marais du Grand-Hazé, la Roche d'Oètre et Gorges de la Rouvre et Vallée, marais de Bretoncelles et Sainte-Eugénie.

En 2018, une nouvelle convention a été signée avec la commune de Gouffern-en-Auge pour la gestion et l'accueil du public sur le site de Sainte-Eugénie.

Par ailleurs, la convention avec le Parc naturel régional Normandie Maine a été reconduite, relative à la connaissance et l'animation des sites des Gorges de Villiers, Tourbière des Petits Riaux, Fosse Arthour, Lande du Tertre Bizet, l'Étang du Perron et l'Étang de la Lande-Forêt.

• Conventions avec des associations (9 conventions)

6 conventions pérennes sont établies avec des associations pour la gestion des sites suivants :

- Marais du Grand Hazé (association pour l'entretien du Marais)
- Vaudobin (associations de chasse),
- Roche d'Oëtre (association de chasse)
- Prairies de Campigny (CENNO et AFFO),
- Coteau de la Butte (CENNO),
- Coteau de la Bandonnière (CENNO).

Par ailleurs des conventions d'études et de suivis scientifiques et d'échanges de données sont établies avec des associations spécialisées dont :

- le Conservatoire botanique de Brest antenne bas-normande depuis 2009, afin d'améliorer la connaissance de la flore sauvage et des habitats d'intérêt patrimonial de l'Orne et leur prise en compte dans la politique de préservation des ENS. Le programme d'étude est établi chaque année.
- le GREZIA afin de contribuer à l'amélioration des connaissances sur les invertébrés (insectes, araignées...) et participer à la sensibilisation du public,
- l'AFFO afin de définir l'usage des données naturalistes du Département, intégrées dans la base départementale développée par l'AFFO, et l'utilisation de cette base de données informatiques.

• Conventions liées aux mesures compensatoires (4 conventions)

4 conventions lient le Département à plusieurs partenaires pour la gestion des sites :

- une convention d'utilisation temporaire établie avec la société autoroutière ALIS, propriétaire de l'étang du Perron à St Gervais-du-Perron pour la gestion du site qui devrait être rétrocédé prochainement au Département.
- deux conventions avec les sociétés autoroutières ALICORNE et ALIS dans le cadre des mesures compensatoires liées à la réalisation des autoroutes A 28 et A 88. Elles définissent les engagements du Conseil départemental et la participation financière des deux sociétés pour la gestion des sites concernés rétrocédés au Département : le Marais de Grogny à Sarceaux et les Prairies de Bezion à Fontenai-sur-Orne.
- une convention avec l'État (DREAL) concernant les modalités de transfert et de suivi environnemental des parcelles acquises par l'État au titre des mesures compensatoires de la RN12.

4 - Les bases de données / SIG

Le bureau ENS gère et actualise une base de données du parcellaire de l'ensemble des sites ENS reliée au système d'information géographique (SIG). Elle permet d'accéder facilement aux données foncières et à un ensemble d'informations (type de conventionnement, propriétaires, taxes foncières, ...).

Afin d'appréhender le suivi des espèces floristiques remarquables (espèces ayant un statut de protection et/ou de rareté), une base de données a également été réalisée. Cet outil conçu comme un carnet de bord est relié au Système d'information géographique (SIG).

Dans un souci de mutualisation des connaissances et de simplification de l'exploitation des données, le Conseil départemental a réalisé l'intégration des résultats des études et inventaires naturalistes conduites sur les espaces naturels sensibles dans une base de données gérée par l'Association faune et flore de l'Orne (AFFO).

Une convention de partenariat entre l'AFFO et le Département définit l'usage des données naturalistes mises en commun.

Une réflexion a été initiée en 2018 avec le Parc naturel régional Normandie-Maine et l'AFFO pour l'utilisation d'un nouveau logiciel pour la saisie et l'administration des données (Géonature).



▲ Carte du suivi de la Fritillaire pintade

5 - Les études



Les études conduites sur les ENS visent à améliorer les connaissances scientifiques, à définir et planifier les opérations à mener pour la gestion écologique des sites et pour l'accueil du public, et à évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre.

Ainsi, actuellement 19 sites sont dotés d'un plan de gestion qui précise les objectifs et établit un programme d'actions pour 5 ans ou plus.

En 2018, 23 études ou suivis ont été conduits sur 17 sites différents permettant d'intégrer plus de 2 500 données naturalistes.

Liste des études 2018

Site ENS	Partenaire / Prestataire	Études
Carrière de la Tourelle	CENNO	Comptage des Anémones pulsatile et Coronille naine
Carrière des Monts	CENNO	Suivi scientifique (faune et flore patrimoniale) - Bilan triennal
Coteau de la Bandonnière	CENNO	Suivi scientifique (faune et flore patrimoniale) - Bilan triennal
Coteau de la Butte	Groupe Mammologique Normand	Inventaire des chiroptères
Coteau de la Butte	CENNO	Comptage des Orchis grenouille, Orchis brûlé, nids de Damier de la Succise
Coteau de la Butte	Marc MAZURIER	Inventaire des invertébrés des terreaux des arbres à cavités
Coteaux de la Cour Cucu	CENNO	Comptage des Gentianes d'Allemagne
Coteau des champs genêts	CENNO	Comptage des Gentianes croisettes
Coteau du Mont Chauvel	CENNO	Comptage des Orchis punaise
Étang de la Lande-Forêt	Peter STALLEGGER	Plan de gestion du site (2018-2027)
Etang du Perron	Marion VAUTIER (Stagiaire CD)	Plan de gestion du site (2018-2027)
Etang du Perron	Marc MAZURIER	Inventaire malacologique
Gorges de Villiers	CBN de Brest	Typologie de la végétation
Landes du Tertre Bizet et la Tablière	Groupe Mammologique Normand	Inventaire des micromammifères et des chiroptères
Marais du Grand-Hazé	CPIE des Collines normandes	Suivi flore patrimoniale
Prairies de Campigny	Peter STALLEGGER/CENNO	Plan de gestion du site (2018-2027)
Roche d'Oëtre et Gorges de la Rouvre	GRETIA	Inventaire des coléoptères aquatiques des mares
Roche d'Oëtre et Gorges de la Rouvre	CPIE des Collines normandes	Suivi scientifique (oiseaux, chiroptères, Loutre, flore patrimoniale)
Roche d'Oëtre et Gorges de la Rouvre	CPIE des Collines normandes	Actualisation du plan de gestion du site (en cours)
Roche d'Oëtre et Gorges de la Rouvre	CPIE Vallée de l'Orne	Analyse des conditions d'accueil et de la signalétique du site
Tourbière de Commeauche	CENNO	Suivi scientifique (faune et flore patrimoniale) - Bilan triennal
Vallée de la Sarthe	GRETIA	Inventaire des coléoptères aquatiques des mares
Vaudobin	CBN de Brest	Typologie de la végétation

ZOOM sur quelques études...

- *Réalisation du Plan de gestion de l'étang de la Lande-Forêt*

Situé dans la forêt départementale du Grais, l'étang de la Lande-Forêt est propriété du Département de l'Orne depuis 1974 dans le cadre du legs Daubech.

La queue d'étang est constituée d'une zone humide tourbeuse en majeure partie boisée sur une surface de 7 hectares. Sur la partie la plus ouverte au Nord, se développe un cortège de végétation typique des milieux tourbeux constitué d'espèces rares et protégées au niveau national.

Désormais intégré au schéma des Espaces naturels sensibles, c'est dans ce cadre qu'un plan de gestion a été réalisé. Dans un premier temps des inventaires ont été menés afin d'actualiser les données de faune et de flore du site. Parmi les 134 espèces de flore recensées, 26 sont assez rares à très rares en ex-Basse Normandie (dont une protégée au niveau national). La diversité faunistique est très intéressante notamment en ce qui concerne les odonates (libellules et demoiselles). De plus, nous pouvons noter que 5 habitats naturels sont inscrits à la liste rouge régionale et considérés d'intérêt européen.

Les enjeux de conservation de ce site portent donc sur les zones les plus humides.

Les opérations proposées dans ce plan visent à la fois à conserver la diversité des habitats naturels, mais aussi de permettre au public de découvrir la richesse de ce site en facilitant leur accueil via des aménagements et des supports de découverte.



▲ Inventaires dans le bois marécageux



• Actualisation du plan de gestion de l'étang du Perron

Cette étude réalisée avec la participation de Marion Vautier dans le cadre de son stage en BTS gestion et protection de la nature a permis de faire le point sur la connaissance naturaliste, de détailler les actions entreprises et d'évaluer l'état de conservation de ce site. Il en ressort deux enjeux de conservation:

- la préservation de deux espèces faunistiques patrimoniales à savoir la leste dryade (Lestes dryas) et le campagnol amphibie (Arvicula sapidus)
- le maintien d'une mosaïque complexe d'habitats humides avec des degrés de dynamique variés.

Les objectifs de gestion ont été actualisés et un nouveau programme d'actions sur dix ans vient s'inscrire dans la continuité des actions menées antérieurement afin de poursuivre la gestion durable de cet espace naturel.

• Inventaires des invertébrés des terreaux des arbres à cavités sur le site du Coteau de la Butte

La découverte en 2007 du Pique-prune *Osmoderma eremita* sur le site, espèce espèce patrimoniale liée directement aux arbres têtards et leurs cavités à terreaux justifiée la réalisation d'un inventaire plus approfondi de la faune des invertébrés des terreaux des arbres à cavités. Outre la mise en avant d'espèces d'intérêt patrimonial tel que le Lucane cerf-volant, ce travail a permis d'évaluer l'état initial et le niveau de conservation de ces habitats particuliers. En finalité des préconisations et de préservation à court et long termes ont été énoncées.



▲ Lucane cerf-volant

6 - La gestion et l'aménagement des sites



La gestion et l'aménagement des sites comprennent l'ensemble des opérations relatives à :

- l'entretien courant et la mise en sécurité des aménagements relatifs à l'accueil du public et à la gestion des sites,
- les travaux de gestion écologique pour la restauration ou l'entretien des milieux naturels,
- la gestion par pâturage extensif de certains sites,
- les travaux d'aménagement et la mise en place d'équipements pour l'accueil et l'information du public.

Ces opérations sont conduites sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental pour les sites gérés par le Département et sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire d'espaces naturels Normandie-Ouest, avec l'aide financière du Département, pour les sites dont cet organisme est propriétaire ou dont il a la maîtrise d'usage (convention avec les propriétaires).

➔ 6.1 - Montage des projets

En 2018, le bureau des ENS a travaillé à l'élaboration de plusieurs nouveaux projets de gestion ou de mise en valeur des sites :



▲ Marais du Grand Hazé © D. Commenchal

- Définition d'une boucle de découverte sur le Marais du Grand Hazé
- Définition d'un sentier de découverte sur le site des Prairies de campigny

➔ 6.2 - Actions dans les ENS gérés par le Département

➔ Travaux d'entretien courant

Ces travaux comprennent :

- l'entretien des parkings et des sentiers,
- la réparation et le nettoyage des petits aménagements et des équipements (emmarchements, passerelles, panneaux...).

Par ailleurs, une surveillance est assurée tout au long de l'année afin d'intervenir en cas de dégradation de l'état des sentiers ou de mise en danger des promeneurs (arbres dangereux...).

En 2018, 39 km de sentiers répartis sur 18 sites ont été entretenus.

Une centaine de panneaux et de panonceaux équipent ces sites pour l'accueil et l'information du public.

L'entretien annuel de ces équipements est confié aux associations d'insertion.

Sur le site de la Roche d'Oëtre et des Gorges de la Rouvre, l'équipe technique de la communauté d'agglomération Flers agglomération réalise une partie des travaux d'entretien des équipements à la Maison du paysage et au pavillon d'accueil de la Roche d'Oëtre.



▲ Sentier de découverte

➔ Travaux de gestion écologique

Des chantiers de gestion écologique sont menés sur les sites afin de conserver les milieux naturels remarquables. Ils concernent à la fois des chantiers importants de restauration de milieux (déboisement, décapage...), des chantiers d'entretien écologique (fauche, débroussaillage, arrachage de jeunes plants...) et des travaux liés aux équipements nécessaires à la gestion (clôtures, abreuvoirs, parcs de contention...).

En 2018, 24 sites ont fait l'objet d'interventions (dont 1 terrain de mesures compensatoires).

De plus, un pâturage extensif est mis en œuvre sur plusieurs sites gérés par le Conseil départemental pour la conservation des milieux ouverts dans le cadre de conventions avec des associations ou des agriculteurs.

Actuellement, 14 sites bénéficient en partie ou en totalité de ce mode de gestion, pour une superficie totale d'environ 120 ha. L'ensemble du cheptel utilisé, majoritairement propriété du Conservatoire d'espaces naturels Normandie-Ouest, est composé en grande partie par des animaux de races rustiques (chèvres de l'ouest, moutons solognots, chevaux camarguais, bovins écossais et ânes).

Par ailleurs, certains sites sont gérés par des agriculteurs avec des bovins de races de production agricole (normande, blonde d'Aquitaine...).



TOURBIÈRE DES PETITS RIAUX

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan de gestion du site, il a été convenu de poursuivre les actions de restauration des habitats. C'est ainsi que 1600 m² de milieux colonisés par les saules et les fougères ont été décapés avec une pelle hydraulique pour permettre la reconstitution de la végétation de tourbière et de lande. Cette action va favoriser dans un premier temps une végétation pionnière favorable à des espèces rares et protégées comme les droséras à feuilles rondes. Aussi, c'est pour cette raison que des micro décapages ont été effectués sur 500 m². Cette dernière opération a été réalisée lors d'un chantier école avec le Lycée agricole de Sées.



▲ Décapage mécanique

Le plan de gestion prévoyait également:

- un entretien par fauche avec exportation sur 4 000 m² de tourbière et lande,
- une maîtrise du développement de la fougère aigle par un battage manuel,
- une maîtrise du développement des ligneux par un arrachage ponctuel sur 2 000 m² de tourbière.



▲ Décapage manuel



▲ Broyage avec exportation

ROCHE D'OÛTRE ET GORGES DE LA ROUVRE

Les travaux de gestion ont concerné les milieux ouverts de prairie, lande et pelouse :

- fauche manuelle ou mécanique des prairies et pâturage extensif dans certains cas,
- élimination des jeunes ligneux dans certains secteurs de prairies et battage de la fougère aigle,
- restauration d'habitats de pelouse et de lande à bruyères,
- installation d'un système d'abreuvement.

Les 2,4 ha de prairies situées aux abords de la Maison du Paysage sont gérés par pâturage mixte (ânes, vaches, chèvres) dans le cadre de conventions avec différents propriétaires d'animaux.

ÉTANG DU PERRON

Les interventions ont concerné :

- la fauche de 0,7 ha de prairie (intervention annuelle),
- la taille des haies.



▲ Étang du Perron

MARAIS DU GRAND-HAZÉ

Le Conseil départemental est gestionnaire désigné pour la mise en œuvre du plan de gestion lié à l'arrêté préfectoral de protection des biotopes (APPB) et participe également à l'animation pour la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000. À ce titre, il met en œuvre les actions prévues dans le plan de gestion validé par le comité de pilotage et les opérations de gestion courantes en partenariat avec le CPIE des Collines Normandes (opérateur Natura 2000).

En 2018, des travaux de déboisement ont été entrepris sur 5000 m² sur une ancienne prairie humide plantée en peuplier et résineux dans les années 70. L'objectif étant d'étendre les habitats naturels patrimoniaux présents à proximité (mégaphorbiaies, tourbière) et les espèces associées (Fluteau nageant, Grande douve, ...).



▲ Travaux d'abattage



▲ Clôtures installées

Les travaux de gestion par fauche avec un agriculteur local se sont poursuivis sur une surface de 12 ha comprenant:

- traitement mécanique de la fougère aigle (parcelle d'hivernage)
- fauche et exportation des refus de pâturage (joncs principalement)
- fauche bisannuelle de secteur en prairie humide

L'élimination des espèces végétales invasives (Berce du Caucase, Renouée du Japon) par arrachage a également été entrepris

• La gestion par pâturage

L'association pour l'entretien du Marais du Grand-Hazé, propriétaire des animaux a en charge, depuis 1995, le suivi des animaux sur un secteur enclos de 30 ha.

Les clôtures datant des années 90, un programme de renouvellement a été initié avec le remplacement de 1500 mètres de clôture en 2018

VAUDOBIN

Comme chaque année, des travaux de débroussaillage et de fauche ont été effectués dans le sous-bois, le fond de la vallée et la lande. Un secteur de lande a été rajeuni par fauche et une haie Benje a été réalisée afin de canaliser la fréquentation du public sur le sentier principal.

LA FOSSE ARTHOUR

En contrebas du site, dans le bois de Rouellé, 4 clairières sont composées des espèces caractéristiques des landes humides voire tourbeuses, telles que la Bruyère ciliée, la Bruyère à quatre angles ou l'ajonc nain. Afin d'éviter le boisement progressif et spontané de ces landes, des travaux de battage de la fougère puis de fauche et d'exportation ont été réalisés ainsi que des arrachages et coupes d'arbustes.

Sur les hauteurs, dans le prolongement du site, plusieurs zones de landes sèches jadis bien présentes sont aujourd'hui en cours de boisement. Afin d'éviter leur disparition et de permettre de maintenir une certaine continuité de ces habitats naturels, des travaux de restauration (abattage, décapages, coupe d'Ajoncs) ont été entrepris avec l'accord des propriétaires concernés. De plus, ces travaux de réouverture ont permis la création de points de vue permettant aux randonneurs de profiter du paysage depuis le GR22.

Cette année, un propriétaire a souhaité s'engager dans la restauration d'une partie de sa lande tout en participant à une action d'éducation et de formation à la protection de la nature.

Ainsi, les élèves de Bac Professionnel Gestion des Milieux Naturels et de la Faune Sauvage du lycée de Vire ont procédé à de l'abattage, du débroussaillage et du décapage pour favoriser le retour de la Bruyère et l'expansion de la lande.



▲ Les étudiants après une journée de chantier

GORGES DE VILLIERS

Comme chaque année les travaux d'entretien des chemins et des aménagements ont été réalisés. Des travaux d'arrachage de jeunes arbustes et de battage de fougère ont été réalisés afin d'entretenir la lande.

Durant l'été 2016, 1 000 m² de lande ont pris feu. Afin de permettre un retour optimal de la lande, un groupe d'étudiant en BTS Gestion et protection de la nature au lycée agricole de Sées a travaillé dans le cadre d'un projet tuteuré à la rédaction d'un plan de gestion de la zone brûlée. Dans un premier temps ils ont cartographié la zone, mené des inventaires, évalué les menaces et proposé des actions de restauration et d'entretien. Pour clore leur projet, ils ont encadré leurs camarades lors de la réalisation d'une journée de chantier. A cette occasion, 400 m² de lande calcinée ont été décapés afin d'extraire la cendre et empêcher l'installation de la Fougère aigle, une des menaces les plus importantes identifiée par les élèves.



▲ Travaux de décapage sur la lande calcinée

COTEAU DE LA BUTTE

Les interventions ont concerné :

- la coupe d'arbres tombés ou endommagés,
- la coupe sélective des arbustes sur 2 000m² de pelouse.

• La gestion par pâturage

Un pâturage bovin est mis en place avec un agriculteur voisin sur les 6 ha de prairie. Un chargement et un plan de pâturage adaptés a été établi pour favoriser la présence du papillon damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*).

Sur les secteurs en pelouse (4 ha 30), un pâturage avec un troupeau de chèvres a été mis en place depuis 2008 par le CENNO et un âne a été introduit en complément. Le CENNO, propriétaire des animaux, est chargé de leur suivi.

COTEAU DE LA BANDONNIERE

Un pâturage avec un troupeau de chèvres et moutons est mis en place par le CENNO (propriétaire des animaux).



▲ Highland cattle



▲ Chèvres communes de l'Ouest et mouton solognot

PRAIRIES DE CAMPIGNY ET RÉSERVE ROGER BRUN

Les travaux ont concerné l'entretien des équipements. Une gestion par pâturage a été confiée en 2007 au CENNO. En 2018, 3 bovins Highland cattle (écossais) ont pâturé les 8 ha du site.

CARRIERE DES SABLONNETTES

Sur les espaces difficiles à entretenir : pentes fortes et présence de dépôts anciens de produits agricoles (fumier, paille) des haies arbustives favorables à la faune ont été implantées sur un linéaire de 300 m.

Des travaux de broyage avec récupération et de coupe sélective ont été effectués sur une surface de 1 ha afin de maîtriser la végétation et maintenir le milieu ouvert.



▲ Ilot boisé

LANDE DU TERTRE BIZET ET DE LA TABLÈRE

En concertation avec l'association propriétaire du site, des travaux de restauration écologique ont été engagés depuis 2013. En 2018, 3,44 hectares de landes ont été restaurés et entretenus cette année.

Deux secteurs ont été broyés et exportés avec du matériel adapté à la fragilité des milieux. Une partie des zones concernait des zones où la fougère aigle devenait une menace importante. Les broyats mis en tas sont récupérés par la suite par des agriculteurs ou des particuliers pour amender leurs terrains. Afin d'entretenir certaines zones déjà restaurées, un agriculteur a pu venir faucher 1,33 hectare. Les round-ballers sortis du site pourront servir de litière à ses animaux.

Afin d'éviter le boisement lent mais progressif de la lande, un chantier d'abattage et de coupe des ajoncs a été mené sur 2 000 m² de lande sèche. De l'arrachage manuel sélectif des arbustes a aussi été entrepris dans la lande humide. Ce sont donc désormais un peu plus de 14 hectares de landes qui ont été restaurés et entretenus depuis 5 ans.



▲ Broyage et exportation dans la lande



▲ Travaux d'abattage

COTEAUX HISTORIQUES DE LA BATAILLE DE NORMANDIE

Dans un objectif de préservation des paysages historiques classés, le Conseil départemental intervient sur trois secteurs situés à Coudehard, Montormel et Omméel :

► Prairies de la Croix Tiret

Suite à la restauration des prairies entreprise en 2013 des travaux restaient à réaliser. Ils concernaient :

- le débroussaillage préalable à l'implantation d'une nouvelle clôture,
- la mise à l'aplomb d'une haie de saule vieillissante sur 200m,
- l'implantation de 260 m de clôtures,
- la plantation de 122 m de haie.

Les 6,5 ha de prairies de la Croix Tiret sont pâturés par un troupeau de bovins dans le cadre d'une convention avec un agriculteur



▲ Plantation de haie

► Prairie du souvenir (prairies Champ de la Croix)

Cette ancienne prairie proche de l'église constitue un lieu de mémoire. En 2013, des travaux importants y ont eu lieu pour restaurer la prairie d'origine et permettre le développement d'une flore spécifique notamment d'orchidées (*Céphalanthère de Damas*, *Orchis de Fush*,...)

En 2018, des travaux de gestion ont été entrepris :

- le débroussaillage léger en lisière des parcelles et dans les modules forestiers créés (6 000 m²) pour limiter le développement des ronces,
- la fauche de la végétation herbacée avec exportation sur 9 000 m².

► Coteau de la Frénée

Dans le cadre d'une convention de gestion avec le propriétaire, des génisses normandes permettent de maintenir les 5 ha de pelouse en bon état de conservation.

MÉANDRES DE L'ORNE

Les 2,5 ha de prairies du camp du haut du château sont gérés par pâturage mixte (ânes, vaches, chevaux) dans le cadre de conventions avec différents propriétaires d'animaux.

LE SITE DE SAINTE-EUGÉNIE

La Fougère aigle a une forte tendance à coloniser la motte castrale de Sainte-Eugénie. Afin de maintenir ouverte cette zone, des travaux de battage manuels ont été entrepris durant l'été et un broyage intégral de la motte a été réalisé. Tous les broyats ont été évacués du site. La flore spécifique du site devrait pouvoir s'exprimer en 2019.

LE CAMP DE BIERRE

Afin d'entretenir les prairies situées aux abords du camp de Bière, une convention a été signée avec des propriétaires de chevaux. Des travaux de clôture ont été mis en œuvre afin de permettre le pâturage tout en assurant la sécurité du public et la préservation de la biodiversité du site.



▲ Battage de la Fougère aigle

→ Sites gérés au titre des mesures compensatoires

MARAIS DE GROGNY (LE CORNET)

▶ PARCELLE D124

Les travaux de restauration prévus par le plan de gestion établi dans le cadre des mesures compensatoires A28 et A88 engagés depuis 2011, terminés en 2014, se poursuivent par des actions de gestion. Il s'agit :



▲ Broyage de la végétation avec récupération

- de la fauche des 2,5 ha de prairie issue de la restauration de la parcelle de culture
- de la fauche avec exportation de 2 000 m² de roselière
- du broyage avec exportation de 3 000 m² de végétation de bas marais afin de limiter le risque de développement des ligneux.

Une gestion par pâturage avec des bovins a été confiée à une agricultrice voisine sur les 6 ha d'habitat restauré. Le chargement adapté a permis d'avoir une pression suffisante pour limiter le développement de la bourdaine avec un effet mosaïque sur la végétation très intéressante tout en préservant les espèces floristiques remarquables.

PRAIRIES DE BEZION à Fontenai-sur-Orne

Suite à la rétrocession au Département des terrains dans le cadre des mesures compensatoires A28-A88, les travaux prévus dans le plan de gestion et engagés depuis 2011, ont été poursuivis avec la fauche des 8 ha de prairies (prestation réalisée par le locataire). Un pâturage des regains a été réalisé à l'automne avec un troupeau de bovins sur les 8 ha de prairie.

PRAIRIES DE LA VALLEE DE LA SARTHE (Mesures compensatoires RN 12)

Après 3 tranches de travaux, le programme de restauration sur les terrains rétrocédés par l'Etat au Département en 2012, s'achève en 2018.

Ces interventions permettent à la fois de restaurer des milieux naturels et de favoriser les pratiques agricoles des exploitants engagés dans le cadre d'un bail rural à clauses environnementales.

Les actions de 2018 ont donc essentiellement porté sur la mise en œuvre de suivis scientifiques et sur l'accompagnement des agriculteurs dans la mise en place de leurs pratiques..



▲ Prairie fauchée

→ Travaux d'aménagement pour l'accueil du public

Afin de permettre l'accueil du public sur les sites, dans les meilleures conditions, des aménagements sont réalisés.

Ils doivent répondre à plusieurs critères :

- être les plus légers et discrets possible pour ne pas dénaturer le site,
- ne pas dégrader les sites ou perturber la bonne conservation des milieux naturels et des espèces,
- garantir l'accessibilité et la sécurité du public,
- informer et guider les visiteurs.

Pour les aménagements en bois, le chêne, qualité charpente, produit localement et non traité, est privilégié.

TOURBIERE DES PETITS RIAUX

Le nouveau plan de gestion (2017-2027) du site a fixé comme objectif, le maintien d'une qualité pour l'accueil du public. Pour cela, il était nécessaire de restaurer l'intégralité du platelage ancien et de proposer des aménagements pour faciliter l'accueil du public notamment pour les groupes. 85 m de platelage ont été implantés sur l'ancien tracé, une plateforme de 8 m² positionnée sur pilotis a été réalisée pour permettre un regroupement des visiteurs aux abords de la tourbière. Aussi, un caillebotis léger pouvant être retiré a été posé à proximité des zones de décapage facilitant ainsi l'observation de la flore remarquable de ce secteur.



▲ La pose des pilotis



▲ Installation du platelage



▲ Plateforme

GORGES DE VILLIERS

Depuis quelques années, la fréquentation du site est en nette augmentation. Le parking était sous dimensionné pour accueillir le public durant les week-ends de forte affluence. De plus, lors des visites scolaires, les bus avaient de grandes difficultés à manœuvrer et stationner.

C'est dans ce cadre que des travaux d'agrandissement du parking ont été engagés. Une parcelle a été acquise par la commune de Saint-Ouen-le-Brisoult puis déboisée. Des travaux de terrassement ont été mis en œuvre. Afin d'intégrer au mieux ce parking dans le paysage, des talus ont été créés et des haies y ont été plantées puis les clôtures en bois ont été remplacées.



▲ Parking en cours de travaux



▲ Parking terminé en cours de végétalisation

ROCHE D'OETRE ET GORGES DE LA ROUVRE

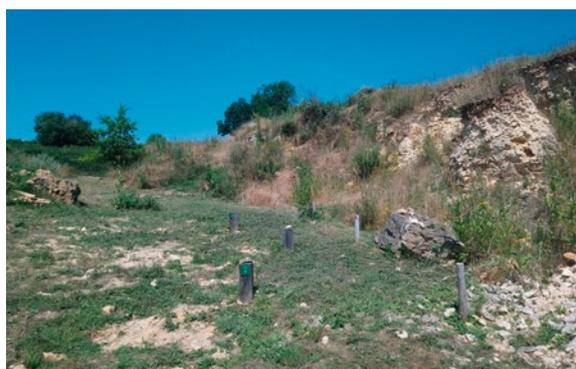
Des travaux de restauration du platelage et de plusieurs pontons du sentier tout public de la Maison du paysage ont été entrepris afin de sécuriser le cheminement.

CARRIERE DES SABLONNETTES

Après la restauration de cette carrière en 2011, le Conseil départemental a souhaité mettre en place un circuit de découverte cohérent avec l'intérêt et la sensibilité du site naturel. Dans ce cadre l'aménagement d'un chemin praticable et sécurisé avec la pose de clôture était nécessaire. Des éléments d'orientation et d'interprétation ont été installés et par la même occasion des éléments pédagogiques ont été restaurés comme les fronts de taille. Pour permettre l'accès au site une signalétique routière a été mise en place.



▲ Front de taille aménagé



▲ Aménagement du fond de la carrière



▲ Panneau d'accueil



▲ Panneau d'information



▲ Panneau directionnel

→ Les chantiers d'insertion dans les ENS

La politique des ENS contribue à l'insertion par l'activité économique des personnes en difficulté, grâce aux nombreux chantiers manuels d'entretien et de gestion écologique réalisés sur les sites par les associations et entreprises agréées. Ces prestations ont été attribuées dans le cadre d'un marché d'insertion (2017 - 2019). 4 structures sont concernées dans l'Orne :

- l'association insertion familles rurales du Bocage (AIFR) à Flers,
- l'association chantier insertion (ACI) développement à Argentan,
- l'association insertion pour le Pays d'Auge et d'Argentan (AIPAA) à Trun,
- l'association Collectif d'urgence à Alençon.

En 2018, 45 chantiers ont été effectués, ce qui représente environ 720 journées de travail pour des personnes en insertion.

➔ 6.3 - Les actions dans les ENS gérés par le Conservatoire des espaces naturels Normandie-Ouest (CENNO)

Une convention fixant la participation financière du Département est établie avec le CENNO depuis 2004 pour la gestion des 7 sites dont il est propriétaire ou gestionnaire (cette convention concerne également la gestion de 3 sites, propriété du Conseil départemental : le Coteau de la Bandonnière, le Coteau de la Butte et les Prairies de Campigny):

- le Coteau de la Butte et des Petites Garennes à Saint Gervais-des-Sablons,
- le Coteau des Champs Genêts à Aubry-le-Panthou,
- le Coteau de la Cour Cucu à Canapville,
- le Coteau du Mont Chauvel à Saint Germain-de-Clairefeuille,
- la Tourbière de Commeauche à Feings,
- la Carrière de la Tourelle à Gouffern en Auge,
- la Carrière des Monts à Sentilly.

Un programme d'actions est établi tous les ans par le Conservatoire en concertation avec le Conseil départemental. Il concerne des travaux d'aménagement, de gestion et d'entretien.

➔ Acquisition

Le Département a subventionné l'acquisition de parcelles de repli jouxtant le Coteau des Champs Genêts. Les 6 ha 18 a 86 ca de prairies, acquis par le Conservatoire vont permettre d'accueillir une partie des troupeaux du CENNO et de bénéficier des surfaces de replis suffisantes pour son cheptel.

➔ Travaux d'entretien courant

En 2018, les travaux d'entretien courant ont été réalisés par des associations d'insertion, des entreprises privées et par le technicien du conservatoire. Ces travaux concernent :

- le suivi et l'entretien des clôtures (réparation des clôtures, fauche sous les clôtures électriques),
- l'entretien des points d'abreuvement (abreuvoirs, sources et mares) et des bergeries,
- la fauche de cheminement pour canaliser les visiteurs (Coteau des Champs Genêts).



▲ Chantier tourbière de Commeauche

➔ Travaux de gestion écologique

- Tourbière de Commeauche : Battage des fougères, chantier nature
- Coteau de la Cour Cucu : fauche de la fougère aigle.
- deux chantiers bénévoles nature avec L'Association Faune et Flore de l'Orne : Carrière de la Tourelle, Tourbière de Commeauche.



▲ Chantier à la carrière de la Tourelle

➔ Gestion par pâturage

7 sites sont gérés par pâturage avec différents types d'animaux de race rustiques (chèvres, moutons solognots, chevaux camarguais, ânes normands, bovins Highland Cattle) et selon des modalités adaptées à chacun des milieux naturels à conserver (pelouse calcicole, tourbière, ancienne carrière...).

Un site est pâturé directement par un exploitant local en concertation avec le Conservatoire : le Coteau de la Butte et des Petites Garennes à Saint Gervais-des-Sablons.



▲ Pâturage à la carrière des monts

7 - Les aides aux porteurs de projets dans les Espaces Naturels Sensibles

Le schéma des ENS adopté fin 2008 précise le cadre d'intervention du Conseil départemental en distinguant les sites « d'intérêt départemental » prioritaires pour lesquels il est maître d'ouvrage, et les sites dits « d'intérêt local », sur lesquels il intervient en soutien des projets portés par les collectivités ou les associations.

Sur ces sites, le Conseil départemental délègue son droit de préemption aux collectivités locales qui le souhaitent et apporte une aide financière aux maîtres d'ouvrage pour la réalisation des opérations de protection, de gestion et de mise en valeur pédagogique définies par un plan de gestion (acquisitions, études, travaux, gestion, animations).

Le montant des subventions est fixé à un taux maximum de 40 % du montant HT des dépenses.

Le soutien du Département est conditionné à la passation d'une convention engageant le maître d'ouvrage à respecter les objectifs et les modalités de mise en œuvre de la politique ENS.

3 sites sont concernés (Vallées et marais de Bretoncelles, Vallée de l'Orne et Marais de Grogny, Fuie des Vignes)



▲ Marais de Bretoncelles © J.-E. Rubio

8 - Les Espaces naturels sensibles et la directive européenne « habitats » Natura 2000

Plusieurs espaces naturels sensibles (ENS) sont concernés par la directive européenne « habitats ». Le bureau ENS accompagne la mise en place de cette directive sur les sites et participe notamment aux travaux des comités de pilotage et des groupes de travail pour l'élaboration des documents d'objectifs et leur mise en œuvre.

Mise en œuvre des procédures Natura 2000 sur les ENS - Contrat natura 2000

Afin de mettre en œuvre des pratiques de gestion adaptées à la préservation des habitats et des espèces relevant de la directive « habitat », des contrats peuvent être passés entre l'État et les propriétaires ou gestionnaires de sites.

Ces contrats comprennent des engagements rémunérés avec un taux de financement de 100 % (50 % État – 50 % Europe).

Un nouveau contrat a été signé sur le site de la Tourbière des Petits Riaux permettant de bénéficier d'un financement de 23 698 €.

Depuis 2008, 18 contrats concernant 6 sites ont été établis par le Conseil départemental ou le CEN pour un montant total d'aides de 286 600 €.

9 - L'accueil et la sensibilisation du public

541
animations
11 137
participants

➔ 9.1 - ACCUEIL DU PUBLIC

◆ - Animations nature

Des visites guidées et des animations pédagogiques sont mises en place à destination du grand public, des scolaires et étudiants sur les sites. Ces animations offrent un grand choix de thématiques et s'adaptent à différents publics

Elles sont confiées, dans le cadre d'un marché à bon de commande ou de partenariat, à des prestataires spécialisés (agréés notamment par l'éducation nationale) :

- le CPIE des Collines normandes,
- le Parc naturel régional Normandie Maine,
- l'association faune et flore de l'Orne.
- l'association Loïc Nicolle Education



▲ Animation au Coteau de la Frénée



◀ Animation pédagogique aux Gorges de Villiers

Par ailleurs, des animations plus spécifiques sont réalisées par des associations telles que le Conservatoire d'espaces naturels Normandie-Ouest (CENNO).

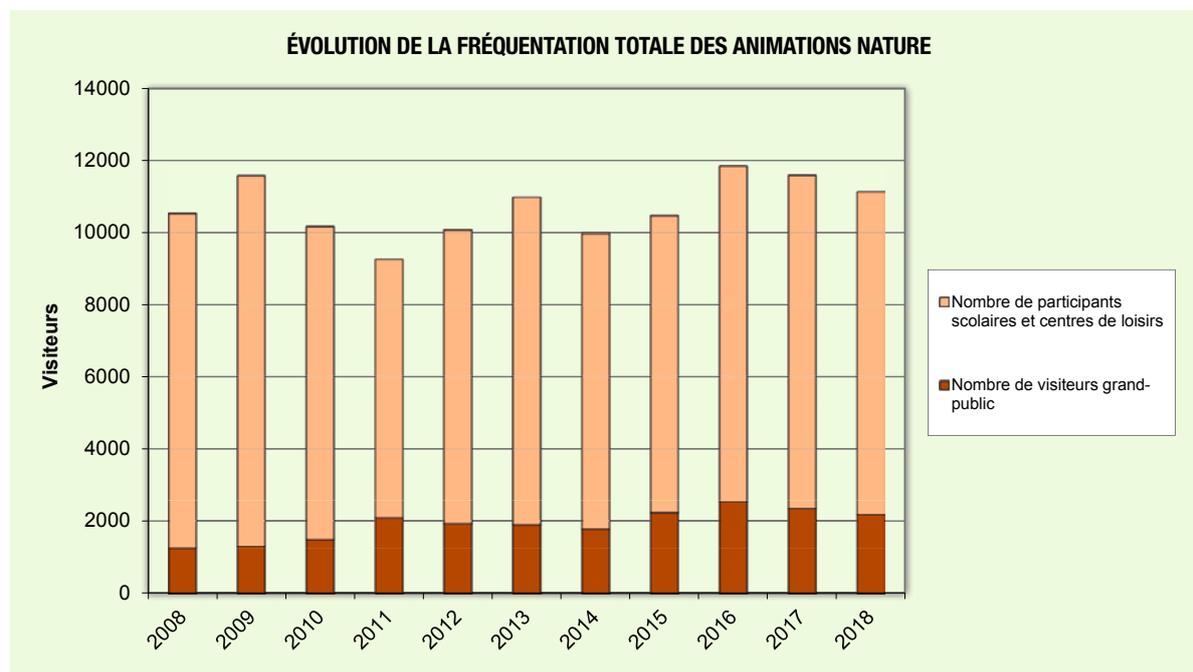
En 2018, **541 animations** (1/2 journée) au total ont été réalisées (576 en 2016), avec une fréquentation de **11 137 personnes** (11 600 en 2017), soit une légère baisse de 4 %.

Animations grand public

155 visites guidées ont rassemblé **2 194 personnes** (2 360 en 2017)

Animations pédagogiques

386 animations pédagogiques (1/2 journée) ont été réalisées avec une fréquentation de **8 943 personnes** (9 240 en 2017). Elles ont concerné 9 sites. Le public encadré va de la maternelle aux formations supérieures (BTS – licence professionnelle...).





► - Visites libres

Afin de suivre la fréquentation des sites en accès libre (hors visites guidées) des appareils de comptage ont été mis en place. 11 sites sont équipés actuellement. Les données enregistrées permettent d'estimer la fréquentation et de suivre son évolution.

En 2018, la fréquentation en accès libre pour l'ensemble des sites équipés de compteurs est évaluée à environ 147 000 personnes (81 500 à la Roche d'Oëtre, 18 800 aux Gorges de Villiers, 9 900 au Marais du Grand Hazé et 36 800 sur les 8 autres ENS).

► - Valorisation scientifique et pédagogique

Les ENS servent régulièrement de support pour des visites scientifiques, des formations supérieures (BTS gestion et protection de l'environnement, université de Caen, scientifiques français ou étrangers...). Depuis 1994, 30 étudiants (BTS, master) ont ainsi été accueillis au bureau espaces naturels sensibles pour effectuer un stage d'étude sur les ENS.

En 2018 :

- 4 sorties nature « sciences participatives » ont été organisées par le Conservatoire d'espaces naturels sur des ENS pour la réalisation de suivis scientifiques,
- Le bureau ENS est intervenu pour présenter la politique ENS et la démarche mesures compensatoires, auprès de plusieurs organismes de formation :
 - Licence professionnelle « gestion des ressources environnementales en milieu rural » de l'université de Caen
 - BTS « gestion et protection de la nature » du LEGTA de Sées
- 3 chantiers écoles ont été organisés avec le Lycée Agricole de Sées et Lycée agricole de Vire
- 1 projet tuteuré a été conduit avec 5 étudiants en formation BTS « gestion et protection de la nature »

25 ans du BTS Gestion et protection de la nature du Lycée agricole de Sées

Dans le cadre des 25 ans du BTS GPN de Sées, les étudiants ont organisé une manifestation regroupant les différents acteurs de la protection de la nature en Normandie et leurs partenaires privilégiés. Le bureau ENS a participé à cette journée d'échanges et de rencontre afin de présenter la politique du Département et de participer aux différents temps d'échanges.

Bourse d'échange touristique

Pour la première année, le bureau ENS a participé à cette manifestation organisée par Tourisme61 regroupant les différents offices de tourisme du territoire et les hébergeurs. L'objectif de cette journée est d'échanger entre acteurs du tourisme mais surtout de diffuser les supports de communication pour la saison. C'est donc à cette occasion que le guide des balades nature et les autres supports de valorisation des ENS ont été distribués afin que tous disposent de ces supports dès le lancement de la saison touristique.

Rencontres naturalistes de l'AFFO.

Chaque année, l'Association Faune et Flore de l'Orne propose à ses adhérents et au grand public de participer à des rencontres naturalistes. Il s'agit de temps d'échanges et de présentation du travail des uns et des autres, d'espèces, d'ouvrages ou de découvertes.

L'association a sollicité le bureau ENS à deux reprises afin, dans un premier temps, de présenter nos actions sur les différents sites puis, dans un second temps, d'exposer les dernières actualités sur la tourbière des petits Riaux.

➔ 9.2 - PUBLICATIONS - EXPOSITION



Divers documents et supports sont réalisés pour informer et sensibiliser le public sur les ENS.

► - Carnets du petit naturaliste

Cette collection de petits ouvrages richement illustrés et complétés de jeux et de questions, est destinée aux scolaires et au grand public. Ils comportent 6 titres consacrés chacun à la découverte d'un site :

- le Marais du Grand-Hazé,
- le Coteau de la Butte,
- la Tourbière des Petits Riaux,
- la Roche d'Oëtre et les Gorges de la Rouvre,
- les Gorges de Villiers,
- le Vaudo bin

► - Carnet géologique de la Roche d'Oëtre

Ce document est consacré à la géologie du site de la Roche d'Oëtre conçu avec le CPIE des Collines normandes. Il est destiné aux élèves et aux enseignants des collèges ainsi qu'au grand public.



► - Dépliant guide français-anglais

Des dépliant guide en version française et anglaise sont mis à disposition en libre-service sur les aires d'accueil. En 2018, un nouveau dépliant a été réalisé pour le site de la carrière des Sablonnettes. Au total, 12 sites disposent de ces dépliant.

► - Affiches

Cinq affiches sont distribuées gratuitement au public :

- les orchidées sauvages de l'Orne (2),
- les papillons des parcs et des jardins de l'Orne.
- les oiseaux du Marais du Grand Hazé
- les rivières de l'Orne



► - Guide des orchidées

Cette plaquette réalisée avec l'association Faune et Flore de l'Orne complète les deux affiches consacrées à ces espèces. Elle est mise en vente pour le public au prix de 3 €.

► - Expositions

Des expositions sont réalisées régulièrement avec le CPIE des collines normandes pour la Maison de la Rivière et du Paysage qui accueille du public. Elles sont ensuite prêtées gratuitement aux écoles, communes ou associations qui en font la demande. Le CPIE des Collines normandes, qui en assure la gestion, propose actuellement un catalogue de 12 expositions.

En 2018, 5 structures ont accueilli une ou plusieurs expositions.

► - Publications

Patrimoine Normand

Cette année, la revue Patrimoine Normand, éditée à 30 000 exemplaires a mis les ENS de l'Orne à l'honneur dans deux numéros.

Un premier reportage de 6 pages : le Camp de Bierre a été mis en avant, retraçant l'histoire du site, sa biodiversité et ses acteurs.

Dans un autre numéro, c'est le site du Vaudobin et des Gorges du Meillon qui a été mis en lumière. Cette fois ci, le journaliste a pris le parti de réaliser un compte-rendu de balade de 5 pages, suivant les différentes étapes proposées sur nos dépliant-guides.



10 - La communication



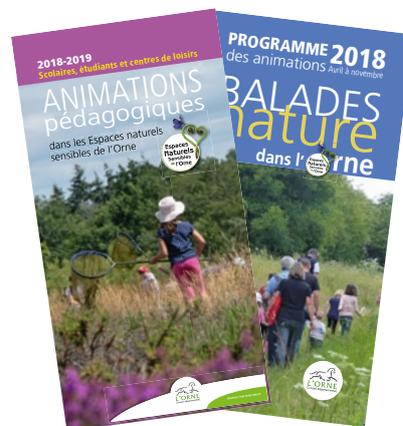
► - Programmes d'animations

Deux brochures et deux affiches sont éditées tous les ans pour présenter les programmes des visites guidées pour le grand public et des animations pédagogiques pour les scolaires, étudiants et centres de loisirs.

En 2018, le guide « Balades nature dans l'Orne » regroupait les animations organisées dans les ENS par le Conseil départemental ainsi que les animations de 25 partenaires (parcs naturels régionaux, ONF, communes, associations...), soit au total 270 rendez-vous. Il a été édité à 16 000 exemplaires et les affiches à 1 200 exemplaires.

La diffusion est assurée par le bureau espaces naturels sensibles (1 200 envois), avec l'aide d'autres services du Conseil départemental. Sont destinataires : les parcs naturels, les offices de tourisme, les gîtes et chambres d'hôtes, les campings, les musées et bibliothèques, les mairies et les communautés de communes ainsi que différents partenaires.

Le programme des animations pédagogiques a été édité en 1 500 exemplaires et l'affiche en 530 exemplaires. Leur diffusion est assurée par le bureau espaces naturels sensibles à tous les établissements scolaires, du primaire au supérieur, et aux centres de loisirs, soit 445 envois.



► - L'Orne dans ma poche

L'ensemble des circuits en visite libre a été intégré dans l'application pour smartphone « L'Orne dans ma poche » développée par le Département. Cela permet de télécharger le tracé des sentiers géolocalisés avec des informations sur les sites.

► - Reportages photos et vidéo

En 2018, des reportages photos ont été réalisés sur trois ENS (Gorges de Villiers, Marais du Grand Hazé et Coteaux historiques Bataille de Normandie)



Photos : © D. Commenciat

Information des médias

L'information des médias est assurée par la Direction de la communication : envoi de communiqués de presse réguliers pour annoncer les animations ou manifestations, publication sur les réseaux sociaux, ... ;
Les ENS font aussi régulièrement l'objet d'articles dans des revues nationales ou régionales de nature ou de tourisme.

Le Publicateur Libre

26 avril 2018

Mention du Parc : oui
Projets concernés : P08

Lonlay l'Abbaye Fête de la rando

■ LONLAY-L'ABBAYE FÊTE DE LA RANDO. Ascension du tertre Bizet à pied



Des randonneurs prêts à découvrir le Tertre Bizet.

Dans le cadre de la fête de la rando, des balades ont été organisées sur le Tertre Bizet. Une belle découverte pour la plupart des participants.

Le Conseil départemental de l'Orne, en collaboration avec différents partenaires, propose des randonnées familiales d'avril à novembre. Avec une faune et une flore rares, plus de 40 espèces naturelles protégées, l'Orne offre un large choix de randonnées.

Samedi 21 avril, ils étaient une petite dizaine à partir avec

Rando 61 à Lonlay-l'Abbaye, en direction du Tertre Bizet pour une balade de 9 km. Tout au long du parcours, ils ont pu profiter, de la forêt, des ruisseaux, des pâturages, des haies bocagères et des vastes landes du Tertre Bizet.

Le lendemain, c'est une trentaine de personnes qui ont fait le même parcours avec le Parc régional Normandie-Maine. Ces sentiers découverts des espaces naturels sensibles sont référencés sur l'application l'Orne dans ma poche ou sur la brochure balade nature dans l'Orne.



■ GOUFFERN-EN-AUGE L'orchis grenouille se plaît cette année sur la Butte

Courménéil. Vendredi 1^{er} juin, la conservation d'espace naturel de Basse-Normandie organisait une sortie de « socio-associatives » sur le site du coteau de la Butte à Courménéil. Une quarantaine de personnes ont répondu à l'appel : des passionnés de botanique comme des novices.

Cette opération, organisée chaque année, a pour but d'effectuer un inventaire des espèces patrimoniales du coteau, un repérage et comptage des orchis grenouilles, noms botanique : *Orchis sphegodes*, et les orchis orchidées rases et protégées dans la région.

« Elles sont comptées d'avance en années, pour voir l'évolution du milieu », précise Lydie Doyé, chargée de mission au conservatoire, et organisatrice de l'événement avec son collègue Florent Baudin, jeune stagiaire en sociologie. Camille Royer : « C'est une plante qui affectionne les



Deux cent chevres départementales, dans le cadre de la biodiversité, ont été comptées sur le coteau de la Butte. C'est un bon signe de santé pour le coteau.

Deux cent chevres départementales ont été comptées sur le coteau de la Butte, dans le cadre de la biodiversité, organisée par le conseil départemental de l'Orne. L'entretien des coteaux est assuré par une station de pâturage avec des chevres communes de Normandie ou des chevres des

« Elles sont comptées d'avance en années, pour voir l'évolution du milieu », précise Lydie Doyé, chargée de mission au conservatoire, et organisatrice de l'événement avec son collègue Florent Baudin, jeune stagiaire en sociologie. Camille Royer : « C'est une plante qui affectionne les

Deux cent chevres départementales ont été comptées sur le coteau de la Butte, dans le cadre de la biodiversité, organisée par le conseil départemental de l'Orne. L'entretien des coteaux est assuré par une station de pâturage avec des chevres communes de Normandie ou des chevres des

Deux cent chevres départementales ont été comptées sur le coteau de la Butte, dans le cadre de la biodiversité, organisée par le conseil départemental de l'Orne. L'entretien des coteaux est assuré par une station de pâturage avec des chevres communes de Normandie ou des chevres des

Deux cent chevres départementales ont été comptées sur le coteau de la Butte, dans le cadre de la biodiversité, organisée par le conseil départemental de l'Orne. L'entretien des coteaux est assuré par une station de pâturage avec des chevres communes de Normandie ou des chevres des

Deux cent chevres départementales ont été comptées sur le coteau de la Butte, dans le cadre de la biodiversité, organisée par le conseil départemental de l'Orne. L'entretien des coteaux est assuré par une station de pâturage avec des chevres communes de Normandie ou des chevres des

Deux cent chevres départementales ont été comptées sur le coteau de la Butte, dans le cadre de la biodiversité, organisée par le conseil départemental de l'Orne. L'entretien des coteaux est assuré par une station de pâturage avec des chevres communes de Normandie ou des chevres des

Deux cent chevres départementales ont été comptées sur le coteau de la Butte, dans le cadre de la biodiversité, organisée par le conseil départemental de l'Orne. L'entretien des coteaux est assuré par une station de pâturage avec des chevres communes de Normandie ou des chevres des

Deux cent chevres départementales ont été comptées sur le coteau de la Butte, dans le cadre de la biodiversité, organisée par le conseil départemental de l'Orne. L'entretien des coteaux est assuré par une station de pâturage avec des chevres communes de Normandie ou des chevres des

Deux cent chevres départementales ont été comptées sur le coteau de la Butte, dans le cadre de la biodiversité, organisée par le conseil départemental de l'Orne. L'entretien des coteaux est assuré par une station de pâturage avec des chevres communes de Normandie ou des chevres des

Deux cent chevres départementales ont été comptées sur le coteau de la Butte, dans le cadre de la biodiversité, organisée par le conseil départemental de l'Orne. L'entretien des coteaux est assuré par une station de pâturage avec des chevres communes de Normandie ou des chevres des

Deux cent chevres départementales ont été comptées sur le coteau de la Butte, dans le cadre de la biodiversité, organisée par le conseil départemental de l'Orne. L'entretien des coteaux est assuré par une station de pâturage avec des chevres communes de Normandie ou des chevres des

Deux cent chevres départementales ont été comptées sur le coteau de la Butte, dans le cadre de la biodiversité, organisée par le conseil départemental de l'Orne. L'entretien des coteaux est assuré par une station de pâturage avec des chevres communes de Normandie ou des chevres des

Deux cent chevres départementales ont été comptées sur le coteau de la Butte, dans le cadre de la biodiversité, organisée par le conseil départemental de l'Orne. L'entretien des coteaux est assuré par une station de pâturage avec des chevres communes de Normandie ou des chevres des

Deux cent chevres départementales ont été comptées sur le coteau de la Butte, dans le cadre de la biodiversité, organisée par le conseil départemental de l'Orne. L'entretien des coteaux est assuré par une station de pâturage avec des chevres communes de Normandie ou des chevres des

Deux cent chevres départementales ont été comptées sur le coteau de la Butte, dans le cadre de la biodiversité, organisée par le conseil départemental de l'Orne. L'entretien des coteaux est assuré par une station de pâturage avec des chevres communes de Normandie ou des chevres des

Deux cent chevres départementales ont été comptées sur le coteau de la Butte, dans le cadre de la biodiversité, organisée par le conseil départemental de l'Orne. L'entretien des coteaux est assuré par une station de pâturage avec des chevres communes de Normandie ou des chevres des

Deux cent chevres départementales ont été comptées sur le coteau de la Butte, dans le cadre de la biodiversité, organisée par le conseil départemental de l'Orne. L'entretien des coteaux est assuré par une station de pâturage avec des chevres communes de Normandie ou des chevres des

Deux cent chevres départementales ont été comptées sur le coteau de la Butte, dans le cadre de la biodiversité, organisée par le conseil départemental de l'Orne. L'entretien des coteaux est assuré par une station de pâturage avec des chevres communes de Normandie ou des chevres des

Deux cent chevres départementales ont été comptées sur le coteau de la Butte, dans le cadre de la biodiversité, organisée par le conseil départemental de l'Orne. L'entretien des coteaux est assuré par une station de pâturage avec des chevres communes de Normandie ou des chevres des

Deux cent chevres départementales ont été comptées sur le coteau de la Butte, dans le cadre de la biodiversité, organisée par le conseil départemental de l'Orne. L'entretien des coteaux est assuré par une station de pâturage avec des chevres communes de Normandie ou des chevres des

Deux cent chevres départementales ont été comptées sur le coteau de la Butte, dans le cadre de la biodiversité, organisée par le conseil départemental de l'Orne. L'entretien des coteaux est assuré par une station de pâturage avec des chevres communes de Normandie ou des chevres des

Deux cent chevres départementales ont été comptées sur le coteau de la Butte, dans le cadre de la biodiversité, organisée par le conseil départemental de l'Orne. L'entretien des coteaux est assuré par une station de pâturage avec des chevres communes de Normandie ou des chevres des

Deux cent chevres départementales ont été comptées sur le coteau de la Butte, dans le cadre de la biodiversité, organisée par le conseil départemental de l'Orne. L'entretien des coteaux est assuré par une station de pâturage avec des chevres communes de Normandie ou des chevres des

Deux cent chevres départementales ont été comptées sur le coteau de la Butte, dans le cadre de la biodiversité, organisée par le conseil départemental de l'Orne. L'entretien des coteaux est assuré par une station de pâturage avec des chevres communes de Normandie ou des chevres des

Deux cent chevres départementales ont été comptées sur le coteau de la Butte, dans le cadre de la biodiversité, organisée par le conseil départemental de l'Orne. L'entretien des coteaux est assuré par une station de pâturage avec des chevres communes de Normandie ou des chevres des

Deux cent chevres départementales ont été comptées sur le coteau de la Butte, dans le cadre de la biodiversité, organisée par le conseil départemental de l'Orne. L'entretien des coteaux est assuré par une station de pâturage avec des chevres communes de Normandie ou des chevres des

Découverte. Espaces naturels sensibles : une visite guidée dans le Perche



Le Conseil départemental de l'Orne propose des idées de balades nature à faire durant le mois d'août.

Le Conseil départemental de l'Orne propose des idées de balades nature à faire durant le mois d'août (gratuites pour les moins de 12 ans).
Lorigny-les-Villages. Observer, écouter, sentir, toucher... Le Conseil départemental de l'Orne propose des idées de balades nature à faire durant le mois d'août (gratuites pour les moins de 12 ans). L'idée : partir à la découverte des espaces naturels sensibles de l'Orne.

Des coteaux ensoleillés du Pays d'Auge et du Perche aux gorges profondes et escarpées de la Suisse Normande, laissez-vous surprendre par les 40 sites naturels protégés, véritables trésors de la nature, gérés et valorisés par le Département et ses partenaires. Tous sont inscrits au programme départemental des espaces naturels sensibles en raison de leur intérêt écologique et paysager majeur.

Ils représentent les nombreuses facettes du patrimoine naturel ornaï : forêts, étangs, marais, landes et tourbières, gorges et vallées, coteaux calcaires...
De nombreux sites sont en accès libre : ils sont aménagés pour accueillir le public en dehors des D'autres sites se visitent uniquement en compagnie d'un guide.

Lorsque l'inscription est obligatoire, il est conseillé de s'inscrire plusieurs jours avant, le nombre de participants étant souvent limité. En cas d'indisponibilité, contactez la structure qui l'encadre

ORNE. Les espaces naturels sensibles ornaï à découvrir en juin

Durant tout le mois de juin, le Conseil départemental de l'Orne et ses partenaires proposent plusieurs balades nature (gratuites pour les moins de 12 ans) pour partir à la découverte des Espaces naturels sensibles de ce département.

Promenades. Observer, écouter, sentir, toucher, le Conseil départemental de l'Orne vous invite à des balades au cœur de la nature.

Mise en garde. Pour éviter les tiques, qui peuvent transmettre la maladie de Lyme, équipez-vous de chaussures fermées et de vêtements longs couvrant les bras et les jambes (verrez le pantalon dans les chaussettes). Après la sortie, procédez à un traitement préventif à l'eau ou au chapeau et prévoyez de l'eau.

Lorsque l'inscription est obligatoire, il est conseillé de s'inscrire plusieurs jours avant, le nombre de participants étant souvent limité. En cas d'indisponibilité, contactez la structure qui l'encadre pour savoir si l'animation est maintenue ou pas.

Sur les agendas. Samedi 9 juin, Gouffern-en-Auge, Sainte-Eugénie, Le

Perche, le Conseil départemental de l'Orne propose des idées de balades nature à faire durant le mois d'août (gratuites pour les moins de 12 ans). L'idée : partir à la découverte des espaces naturels sensibles de l'Orne.

De nombreux sites sont en accès libre : ils sont aménagés pour accueillir le public en dehors des visites guidées (balisages, passerelles, observatoires, panneaux informatifs, dépliants-guides...). D'autres sites se visitent uniquement en compagnie d'un guide.

De nombreux sites sont en accès libre : ils sont aménagés pour accueillir le public en dehors des visites guidées (balisages, passerelles, observatoires, panneaux informatifs, dépliants-guides...). D'autres sites se visitent uniquement en compagnie d'un guide.

De nombreux sites sont en accès libre : ils sont aménagés pour accueillir le public en dehors des visites guidées (balisages, passerelles, observatoires, panneaux informatifs, dépliants-guides...). D'autres sites se visitent uniquement en compagnie d'un guide.

Coup de neuf au marais du Grand Hazé

Briouze — Plusieurs travaux ont été effectués cette année, et devraient se poursuivre en 2019 et 2020. Un cheminement pour les visiteurs devra notamment voir le jour.

Johann Launay chargé de mission au CRIE (Centre régional d'initiation pour l'environnement) des Collines normandes du Ségrie-Fontaine, a présenté la gestion du marais du Grand Hazé, à la suite des travaux effectués en 2018.

« Sur les 200 ha du marais du Grand Hazé à Briouze et Bellou, l'objectif est de maintenir en bon état de conservation les habitats protégés, veiller à maintenir les milieux ouverts, tout en prenant compte la forte humidité présente. Chaque année, plusieurs chantiers sont donc organisés. »

Quelque 30 ha de l'espace sont délimités par des clôtures posées en 1994, dont 5 km sont vieillissantes et à changer. Un programme de rénovation, qui s'étend sur plusieurs années, a donc été mis en place.

« Durant octobre, pendant trois semaines, environ 1 300 km ont été remplacés. Dans un milieu comme celui-ci, cela prend du temps et la tâche est plus compliquée techniquement à cause des conditions d'humidité et des particularités du marais. De plus, l'accès aux machines motorisées dans ce milieu n'est pas toujours facile », poursuit Johann Launay.

Un projet de cheminement pour les visiteurs
Fin octobre s'est achevé le déboussage d'une parcelle délaissée, acquise par le conseil départemental d'un grand projet qui débuter d'ici l'automne 2020.

« L'idée est de proposer un cheminement qui permette aux randonneurs de découvrir les espèces et aux habitants de découvrir plus facilement le marais et les services qu'il apporte. »

« Dans cet espace de 200 ha, d'ici quelques années, parmi les grands projets à venir, un cheminement sera mis en place pour permettre aux visiteurs de découvrir plus facilement le marais du Grand Hazé. En parallèle, d'autres chantiers sont prévus. »

« L'idée est de proposer un cheminement qui permette aux randonneurs de découvrir les espèces et aux habitants de découvrir plus facilement le marais et les services qu'il apporte. »

« Dans cet espace de 200 ha, d'ici quelques années, parmi les grands projets à venir, un cheminement sera mis en place pour permettre aux visiteurs de découvrir plus facilement le marais du Grand Hazé. En parallèle, d'autres chantiers sont prévus. »

« L'idée est de proposer un cheminement qui permette aux randonneurs de découvrir les espèces et aux habitants de découvrir plus facilement le marais et les services qu'il apporte. »



Le déboussage d'une parcelle délaissée, acquise par le conseil départemental d'un grand projet qui débuter d'ici l'automne 2020.

Marais : tour d'horizon des projets réalisés en 2018

Maintenir le bon état de conservation des habitats protégés, tenir de conserver les espèces, prendre en compte la forte humidité présente. Au Marais du Grand Hazé, entre Briouze et Bellou-en-Houlme, plusieurs chantiers ont été réalisés.

Rehabilitier les clôtures.
Au sud du site, sur les 200 ha du marais du Grand Hazé, les 5 km de clôtures ont été remplacés par des clôtures plus modernes et plus durables.

Un projet de cheminement pour les visiteurs.
Un projet de cheminement pour les visiteurs sera mis en place pour permettre aux visiteurs de découvrir plus facilement le marais du Grand Hazé.

Le CRIE des collines normandes a été missionné par le CDEP, pour réaliser une étude de faisabilité sur un éventuel cheminement des marais, rivière à l'ouest de Briouze, et Bellou-en-Houlme.

Le CRIE des collines normandes a été missionné par le CDEP, pour réaliser une étude de faisabilité sur un éventuel cheminement des marais, rivière à l'ouest de Briouze, et Bellou-en-Houlme.

Le CRIE des collines normandes a été missionné par le CDEP, pour réaliser une étude de faisabilité sur un éventuel cheminement des marais, rivière à l'ouest de Briouze, et Bellou-en-Houlme.

Le CRIE des collines normandes a été missionné par le CDEP, pour réaliser une étude de faisabilité sur un éventuel cheminement des marais, rivière à l'ouest de Briouze, et Bellou-en-Houlme.



Le déboussage d'une parcelle délaissée, acquise par le conseil départemental d'un grand projet qui débuter d'ici l'automne 2020.

Un rôle pédagogique pour le marais

Pendant une journée, les étudiants ont suivi l'opération de maintenance organisée par le CRIE des collines normandes.

Un rôle pédagogique pour le marais.
Pendant une journée, les étudiants ont suivi l'opération de maintenance organisée par le CRIE des collines normandes.

Un rôle pédagogique pour le marais.
Pendant une journée, les étudiants ont suivi l'opération de maintenance organisée par le CRIE des collines normandes.

Un rôle pédagogique pour le marais.
Pendant une journée, les étudiants ont suivi l'opération de maintenance organisée par le CRIE des collines normandes.

Un rôle pédagogique pour le marais.
Pendant une journée, les étudiants ont suivi l'opération de maintenance organisée par le CRIE des collines normandes.

Un rôle pédagogique pour le marais.
Pendant une journée, les étudiants ont suivi l'opération de maintenance organisée par le CRIE des collines normandes.

Un rôle pédagogique pour le marais.
Pendant une journée, les étudiants ont suivi l'opération de maintenance organisée par le CRIE des collines normandes.



Conseil départemental de l'Orne

Direction développement durable des territoires

Bureau des Espaces naturels sensibles

27, boulevard de Strasbourg - CS 30528

61017 Alençon cedex

Tél. 02 33 81 61 53

www.orne.fr